

Mai 2011

SCHAEFFER-DUFOUR

Document de référence relatif à l'exercice 2010



En application de son règlement général, notamment l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 26 mai 2011 sous le numéro R. 11 - 031. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Le présent document de référence incorpore par référence les rapports financiers annuels relatifs aux exercices 2008 et 2009, disponibles sur le site de la société Schaeffer-Dufour, à l'adresse <http://www.schaeffer-dufour.fr/>.

Sommaire

1. PERSONNE RESPONSABLE	5
a. Nom du responsable	5
b. Attestation de la personne responsable	5
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
a. Commissaires aux comptes titulaires de la société	6
b. Commissaires aux comptes suppléants.....	6
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
a. Bilan consolidé synthétique	7
b. Compte de résultat consolidé synthétique	7
c. Tableau des flux de trésorerie synthétique	8
4. FACTEURS DE RISQUE	8
a. Litiges	8
b. Risques industriels et environnementaux.....	8
c. Risque opérationnel.....	8
d. Risque de liquidité.....	8
e. Risque de marché	9
f. Risque d'investissement	9
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	12
a. Identification de la Société.....	12
b. Historique de la société	12
c. Faits exceptionnels.....	13
6. APERCU DES ACTIVITES	14
a. Principales activités	14
b. Développements récents.....	18
c. Principaux marchés.....	18
7. ORGANIGRAMME	18
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	18
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	18
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	18

11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	19
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	19
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	19
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	19
15.	REMUNERATION ET AVANTAGES.....	19
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	19
a.	La gouvernance (articles 13-22 des statuts)	19
b.	Composition du conseil au 31 décembre 2010	21
c.	Procédures de contrôle interne.....	28
d.	Organisation générale du contrôle interne.....	28
17.	SALARIES	28
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	28
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	29
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	29
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	30
a.	Principales dispositions statutaires de la société.....	30
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	33
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	33
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	33
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	33
26.	RAPPORT DE GESTION	34
a.	Activité de la société	34
b.	Comptes sociaux	36
c.	Comptes consolidés.....	38
d.	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	39
e.	Activités en matière de recherche et de développement	39
f.	Evolution récente et perspectives.....	39
g.	Délai de paiement des fournisseurs.....	39

h.	Dépenses non déductibles fiscalement	39
i.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	40
j.	Jetons de présence	40
k.	Informations relatives aux participations	40
l.	Social.....	40
m.	Capital et actions – Programme de rachat d’actions.....	40
n.	Conventions visées à l’article L. 225-38 du Code de commerce	42
27.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	51
a.	Tableau de la situation financière.....	51
b.	Etat du résultat global.....	52
c.	Tableau des flux de trésorerie	53
d.	Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 54	
e.	Variation des capitaux propres consolidés.....	54
28.	COMPTES SOCIAUX	72
a.	Compte de résultat	72
b.	Bilan.....	73
29.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	86
30.	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LE CONTROLE INTERNE	89
31.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE 93	
32.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL	96
33.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L’AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION	98
34.	TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	101

1. PERSONNE RESPONSABLE

a. Nom du responsable

M. Vincent DUFOUR, Président Directeur Général

b. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports de contrôleurs légaux des comptes, qui contiennent les observations suivantes :

- pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, deux renvois sont faits aux points 2.1 et 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, traitant respectivement de la nouvelle norme IFRS 8 et d'une correction d'erreur relative à l'évaluation de titres financiers qui a été comptabilisée en minoration des capitaux propres pour un montant de 1,7 m€;
- pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, un renvoi est fait au point 2.17 de l'annexe, concernant la cession, au travers de la vente de la filiale St Helena, de l'ensemble du pôle sud-africain.

Il est précisé que le rapport des commissaires aux comptes portant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010 présenté page 47 du document de référence ne comporte pas d'observations.»

Fait à Bondues le 26 mai 2011.

M. Vincent DUFOUR, Président Directeur Général.

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

a. Commissaires aux comptes titulaires de la société

KPMG S.A.

159 avenue de la Marne
59705 Marcq-en-Barœul

représentée par M. Patrick LEQUINT.

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION (membre indépendant de Crowe Horwath International)

26 rue Victor Schœlcher
BP 31037 F-68050 Mulhouse Cedex 1

représentée par Mme Véronique HABE.

b. Commissaires aux comptes suppléants

M. Eric BLEUEZ

159 avenue de la Marne
59705 Marcq-en-Barœul

M. Philippe PFLIMLIN

26 rue Victor Schœlcher
BP 31037 F-68050 Mulhouse Cedex 1

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

a. Bilan consolidé synthétique

Actif - 31 décembre - K€	2010	2009
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles nettes	6	7
Titres mis en équivalence	8 348	8 188
Actifs financiers	6 868	6 654
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	15 222	14 849
Actifs courants		
Créances d'exploitation	134	409
Valeurs mobilières	27 810	27 162
Trésorerie et équivalents de trésorerie	370	1 322
TOTAL ACTIFS COURANTS	28 314	28 892
TOTAL DES ACTIFS	43 536	43 741
Passif - 31 décembre - K€	2010	2009
Capitaux propres part du groupe	22 193	21 620
Intérêts minoritaires	13 919	14 322
Capitaux propres	36 112	35 942
Passifs non courants		
Impôts différés	5 393	5 208
Dettes financières	189	353
TOTAL PASSIF NON COURANTS	5 582	5 561
Passifs courants		
Dettes financières	0	0
Dettes d'exploitation	58	291
Dettes d'impôt	78	0
Autres crédateurs	1 706	1 947
TOTAL PASSIF COURANTS	1 842	2 238
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	43 536	43 741

b. Compte de résultat consolidé synthétique

Compte de résultat - 31 décembre - K€	2010	2009
Chiffre d'affaires	9	7
Résultat d'exploitation	-457	-494
Résultat financier	1 591	1 687
Résultat des sociétés mises en équivalence	564	434
Résultat avant impôt	1 699	1 627
Charge d'impôt	-498	-174
Résultat après impôt des activités poursuivies	1 201	1 453
Résultat net de la période	1 201	1 554
<i>dont part du Groupe</i>	<i>603</i>	<i>859</i>
<i>dont part des minoritaires</i>	<i>598</i>	<i>695</i>

c. Tableau des flux de trésorerie synthétique

Flux de trésorerie - K€-	2010	2009
Flux de trésorerie générés par l'activité	1 865	1 481
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-676	3 249
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 846	-1 880
Impact de change et de variation de périmètre		
Ecart de change	353	-129
Variation de trésorerie	-304	2 721
Trésorerie d'ouverture	28 483	30 841
Variation de périmètre	0	-5 079
Variation de trésorerie	-304	2 721
Trésorerie de clôture	28 179	28 483

4. FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

a. Litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

b. Risques industriels et environnementaux

Il n'y a pas de risques industriels ou environnementaux particuliers liés à la société. En effet Schaeffer-Dufour n'est administrateur en direct d'aucune société ayant une activité industrielle.

c. Risque opérationnel

Du fait de son activité de holding d'investissement, Schaeffer-Dufour ne présente pas de risque opérationnel notable.

d. Risque de liquidité

La notion de risque de liquidité est évoquée dans les annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2010 (note 13 p. 65).

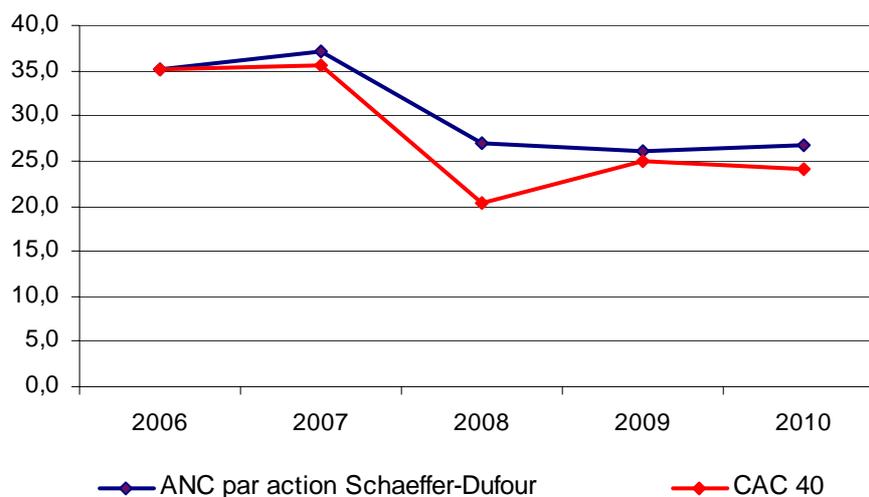
Schaeffer-Dufour a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et considère que le groupe est en mesure de faire face à ses échéances à venir.

e. Risque de marché

Cf. rapport de gestion p.34.

L'actif consolidé de la société étant composé à plus de 60% de valeurs mobilières de placement, dont la quasi-totalité sont des actions cotées (cf. 17), la société se trouve largement exposée aux risques de marché. Néanmoins, il s'avère que la valeur de l'ANC par actions de Schaeffer-Dufour a historiquement mieux résisté aux fluctuations des marchés boursiers que l'indice du CAC 40, comme le montre le graphique ci-dessous :

Evolution de l'ANC par actions de Schaeffer-Dufour comparée à celle du CAC 40 sur 5 ans



Source : Société

f. Risque d'investissement

Schaeffer-Dufour est souscripteur de plusieurs fonds d'investissement dans le cadre de son investissement dans le secteur du private equity. A ce titre, certains risques spécifiques ont été identifiés.

En outre Schaeffer-Dufour possède plusieurs participations (Cf. organigramme p 18) dans des sociétés aux activités diverses, susceptibles de générer les risques décrits ci-dessous.

i. Risque juridique

L'activité de capital investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables, à l'occasion par exemple de la survenance d'une action en comblement de passif si la responsabilité de la société pour faute pouvait être mise en cause.

ii. Risques liés à l'insolvabilité des participations et aux litiges qui peuvent en découler

Les participations dans lesquelles Schaeffer-Dufour a investi présentent un risque d'insolvabilité inhérent à toutes les sociétés commerciales.

iii. Risques d'illiquidité des participations

Bien que les investissements effectués puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus values résultent de la cession totale ou partielle des participations.

Il ne peut être garanti ni que les sociétés dans lesquelles la société a investi pourront faire l'objet d'une introduction en Bourse, ni que les acheteurs privés, industriels ou financiers pourront être trouvés pour certaines de ces participations. Dans ces conditions, il n'est pas exclu que Schaeffer-Dufour éprouve des difficultés à céder des participations en termes de délais et de conditions de prix.

Il convient en outre de noter que Schaeffer-Dufour ne subit pas de contrainte d'horizon de sortie impérative qui l'amènerait à minimiser ses retours d'investissements, ce qui limite son exposition au risque d'illiquidité.

iv. Risques de perte d'actif

De manière générale, l'activité de capital investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation. Il ne peut être donnée aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession au sein du portefeuille dont Schaeffer-Dufour est investisseur ou même à la récupération du capital investi.

v. Risques liés à l'environnement économique

Les portefeuilles des investissements de Schaeffer-Dufour étant constitués principalement de titres d'entreprises françaises, l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter leur valeur, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

vi. Risques liés aux opérations à effet de levier

Une partie du portefeuille de Schaeffer-Dufour est constituée de parts dans des fonds de private equity qui investissent dans des opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash-flows nets (principalement dividendes) qui remontent de la participation.

De telles opérations sont particulièrement exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêt ou la détérioration de la situation de la Société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile voire même impossible le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, le développement important qu'a connu ces dernières années le marché des LBO a fait apparaître le risque de formation d'une « bulle » financière caractérisée par un déséquilibre entre le volume des capitaux disponibles (tant en termes d'investissement en fonds propres qu'en termes d'offre de crédit) et le nombre des sociétés susceptibles de faire l'objet de rachats avec effet de levier.

Les fonds sélectionnés par Schaeffer-Dufour, en raison de leviers mesurés de leurs investissements semblent protégés contre les conséquences des excès spéculatifs constatés sur le marché des LBO de taille significative.

vii. Risques particuliers liés aux opérations de capital risque

La société a investi une petite partie de ses actifs dans des opérations de type capital risque.

La plupart de ces sociétés fondent, en effet, leur plan de développement sur la mise en œuvre d'un concept, d'une technologie, ou d'une démarche commerciale nouvelle dont la réussite est soumise à de nombreux aléas et dont il ne peut être garanti qu'elle rencontrera le succès espéré.

Ces sociétés disposent par ailleurs généralement de ressources financières plus limitées que celles des sociétés plus établies, et sont en conséquence plus vulnérables aux évolutions de la conjoncture.

Elles sont également dans la plupart des cas extrêmement dépendantes de la présence en leur sein d'un ou de plusieurs hommes clés dont le départ ou l'indisponibilité peut avoir pour elles des conséquences extrêmement préjudiciables. Elles sont en outre souvent dépendantes d'un client important ou d'un nombre restreint de clients, dont la perte peut les placer dans une situation délicate.

Enfin, ces sociétés peuvent présenter un historique insuffisant pour estimer avec une fiabilité suffisante les performances à venir. L'échec des plans de développement établis par de telles sociétés peut donc conduire dans certains cas les souscripteurs des fonds d'investissement à perdre la totalité de leur investissement.

La participation dans la société de haute technologie Osyris, spécialisée dans le laser à destination des secteurs des télécommunications, de l'instrumentation et de la santé, rencontrant actuellement des difficultés financière, a été dépréciée dans les comptes consolidés à hauteur de 72% en raison d'un risque de perte de valeur significative et prolongée.

viii. Risques liés à l'estimation de la valeur des participations

Les participations du portefeuille font l'objet d'évaluations selon la méthode de la « Juste Valeur » dont les règles sont exposées dans les annexes aux comptes consolidés (cf. p.55). Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations pourra être cédée à une valeur égale à celle retenue lors de la dernière évaluation concernée, celle-ci pouvant être inférieure ou supérieure.

ix. Risques liés à la détention de participations minoritaires

Les droits et obligations de Schaeffer-Dufour sont limités à ceux d'un actionnaire minoritaire. En particulier, Schaeffer-Dufour ne contrôle pas la politique de dividendes et la gestion des sociétés dans lesquelles elle investit.

g. Risques liés à la concurrence

Les risques liés à la concurrence sont portés par les sociétés dont Schaeffer-Dufour est actionnaire, directement ou indirectement.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

a. Identification de la Société

- Dénomination sociale : Schaeffer-Dufour
- Forme juridique : Société anonyme
- Date de constitution : 1798 (transformation en S.A. en 1925)
- Durée de vie : expiration au 30 juin 2020
- Siège social : 66 rue Jean-Baptiste Lebas – 59910 BONDUES en France
- Téléphone : 03 20 24 30 51
- Capital social : 6.319.476 euros au 31 décembre 2010
- Nombre d'actions : 828.831 actions, toutes de même catégorie
- SIREN : 945 450 716 RCS Roubaix-Tourcoing
- Identité boursière : FR0000064511, NYSE Euronext Paris Compartiment C

b. Historique de la société

Créée en 1912, la société Hubert Gaston Daniel Dufour (H.G.D. Dufour) avait initialement pour objet l'exploitation d'établissements spécialisés dans le textile en France et en Afrique. Cette société est issue d'une longue histoire industrielle, et a subi de nombreuses mutations au fil du temps.

En 1994, la société H.G.D. Dufour a pris le contrôle majoritaire de la société des Etablissements Schaeffer & Cie, société créée en 1798, également spécialisée dans des activités textiles mais en aval de la filière (tissage, impression, teinture, blanchiment et apprêt sur tissus) par rapport à H.G.D. Dufour. La société des Etablissements Schaeffer & Cie, aujourd'hui Schaeffer-Dufour, était une société cotée depuis 1975 à l'occasion d'une augmentation de capital de l'ordre de 10 MF.

Les activités du groupe ainsi constitué sont cotées en bourse depuis 1996 suite à la fusion-absorption de la société H.G.D. Dufour par la société des Etablissements Schaeffer & Cie.

Au fur et à mesure des évolutions stratégiques et économiques, le groupe s'est totalement désengagé des activités textiles en France, avec notamment en 2000 la vente de Schaeffer Productique à ses salariés, et la cession des activités dans ce secteur en Cote d'Ivoire en 2001. Ce mouvement stratégique a été finalisé avec la cession des activités textiles en Afrique du Sud qui ont eu lieu en 2009. Rien ne subsiste aujourd'hui des activités historiques dans ce secteur.

Schaeffer-Dufour est aujourd'hui une société sans objet industriel dont l'actif est essentiellement composé de titres de participation et de valeurs mobilières de placement. Elle peut ainsi être qualifiée de société holding d'investissement.

Répartition des actifs

	2009	2010
Titres mis en équivalence	8 188	8 348
Actifs financiers courants	28 483	28 180
Actifs financiers non courants	6 654	6 868
Autres	416	140
Total	43 741	43 536

Source : Société

Vincent Dufour est le Président directeur général de la Société depuis 2000, année au cours de laquelle il était devenu actionnaire à hauteur de 20% par acquisition des blocs détenus par deux actionnaires extérieurs à la famille Dufour. Les participations minoritaires dans les imprimeries datent de cette époque, la Société ayant investi aux côtés de Vincent Dufour dans ce secteur.

c. Faits exceptionnels

Il est indiqué que la Banque Neuflyze OBC, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée H.G.D. Participations, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la Société le 16 mai 2011.

A l'issue d'opérations d'apports de 17 actionnaires principalement familiaux de la Société à H.G.D. Participations, qui interviendront au plus tard le 15 juillet 2011, cette dernière détiendra :

- directement, 309 653 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 37,36% du capital et 24,18% des droits de vote de la Société ;
- de concert avec MM. Luc Dufour et François-Régis Motte et la société Techniphoto, 460 639 actions de la Société représentant 611 625 droits de vote, soit 55,58% du capital et 47,76% des droits de vote de la Société.

H.G.D. Participations s'est engagée irrévocablement à acquérir la totalité des actions de la Société non détenues directement par elle, à l'exception des 229 192 actions faisant l'objet des engagements d'apports susvisés et des 147 794 actions détenues par la société Techniphoto qui contrôle H.G.D. Participations, soit un maximum de 371 384 actions, au prix de 24 € par action, dividende 2010 détaché.

Le projet de note d'information ainsi que l'avis de dépôt sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Il est en outre précisé qu'un communiqué sera publié fin mai 2011 par Schaeffer-Dufour au titre du 1^{er} trimestre 2011.

6. APERCU DES ACTIVITES

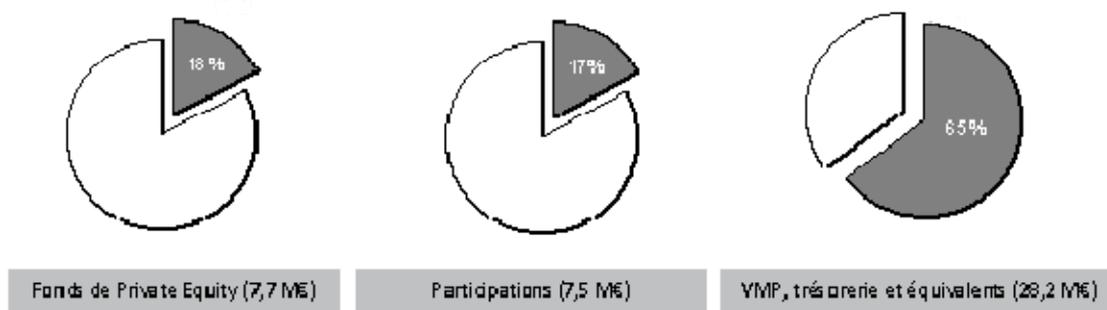
a. Principales activités

La Société est un holding d'investissement dont les principaux actifs du périmètre sont :

- des participations dans des fonds de private equity,
- des participations minoritaires dans des sociétés non cotées de secteurs d'activité diversifiés,
- des valeurs mobilières de placement, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

La Société a pour objectif de développer progressivement ses engagements dans le secteur du private equity (notamment au travers de l'accompagnement de Siparex), ainsi que d'accompagner les projets développés et proposés par des entrepreneurs entretenant des liens familiaux avec ses actionnaires. Dans l'attente d'opportunités, la trésorerie disponible est investie dans des valeurs mobilières de placement.

Actif consolidé au 31.12.2010



Source : Société

i. Private Equity

La Société investit régulièrement dans cette activité depuis plus de dix ans au travers des participations et fonds suivants : Norgefi, Siparex Associés, Re-Sources, les fonds Siparex Nord, Midcap, Midmarket 2 et Entrepreneurs. Les fonds engagés dans cette activité s'élèvent à plus de 7,8 millions d'euros, soit 18% du total des actifs au 31.12.2010. En 2009, la crise économique et la baisse des résultats d'un certain nombre de participations avait conduit à des différences d'estimation négatives au niveau des F.C.P.R. et de Re-Sources. Suite à une contribution négative de ce secteur d'environ -287.000 euros aux réserves consolidées pour 2009, celle-ci est passée à -130.000 pour l'exercice 2010.

Un accord entre Siparex et un établissement bancaire a par ailleurs entraîné au cours de l'année 2010 une augmentation des fonds gérés par cette société qui dépassent désormais le milliard d'euros.

D'autres structures participent à la stratégie du groupe dans le cadre de son activité de private equity. La Société accompagne ainsi Bruno Motte dans le développement des activités de Re-Sources et elle a également participé à la création de la société Acxior aux côtés de Régis Prunier.

Re-sources

Re-sources a été créée à Lille, en février 2007 à l'initiative de Bruno Motte - expert de la création d'entreprises - et d'entrepreneurs de la région Nord, dirigeants d'expérience, s'engageant ensemble pour répondre aux besoins de financement et de soutien managérial des entreprises en phase de développement.

Le fonds Re-sources 1 est doté d'un capital de 7 millions d'Euros et de 41 actionnaires investisseurs.

Sous la direction de Bruno Motte, les prises de participations sont décidées par un comité d'investissement composé exclusivement d'actionnaires.

Acxior

Acxior Corporate Finance est une société de conseils en fusions-acquisitions et opérations financières créée en mai 2010. Elle vise à conseiller des entreprises, cotées ou non, et des fonds d'investissements pour des opérations de taille moyenne. Salmon & Cie a investi 240 K€ lors de la création de cette société.

A la base de cette société figurent Jacques Henri David et Régis Prunier, personnalités reconnues dans le monde de la Finance. Depuis mai 2010, une dizaine d'autres professionnels expérimentés les ont rejoints.

La structure est soutenue par deux actionnaires stratégiques, Viel&Cie et SALMON & Cie.

Acxior Corporate Finance est appelée à grandir, mais souhaite garder une taille humaine. Partie intégrante d'un dense réseau de partenariats français et internationaux, et grâce à son comité stratégique, la société a déjà une forte expertise de nombreux secteurs industriels.

Détail de principales lignes de l'actif consolidé relatives au secteur du private equity, cf. comptes consolidés p.51

	Valeur comptable des actifs financiers (k€)	Mode de comptabilisation	Classement comptable
Norgefi	1 421	Participation sous influence notable	Mise en équivalence
Re-Sources	960	JV par capitaux propres	Actifs financiers
Acxior	240	JV par capitaux propres	Actifs financiers
Fonds de private equity gérés par le groupe Siparex*	5 094	JV par capitaux propres	Actifs financiers
Total	7 715		

* ligne composée des fonds Siparex Associés, Siparex Nord, Siparex Mid-Cap, Siparex Entrepreneurs 1, Siparex Mid-Market 2.

⇒ Schaeffer-Dufour souhaite continuer à investir dans le secteur du private equity, qu'il considère comme porteur de réelles opportunités.

ii. Participations non cotées

En incluant les survaleurs, l'ensemble des filiales diversifiées représente un peu plus de 7,4 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2010, soit 17% du total des actifs, pour une contribution aux résultats consolidés de 346 K€

▪ **Imprimerie :**

Schaeffer-Dufour possède plusieurs filiales dans le secteur de l'imprimerie, dont notamment Nord'Imprim et Typoform.

Typoform (cf. organigramme p.18)

Typoform est une imprimerie de labeur située dans l'Essonne, dans la ville de Wissous (91320). La société a réalisé un chiffre d'affaires d'un peu plus de 8 millions d'euros en 2010. Le personnel est composé d'une trentaine de salariés.

L'imprimerie de labeur, métier de Typoform, se définit par l'impression de livres, travaux publicitaires et périodiques. Elle est caractérisée par des volumes d'impression importants et s'oppose à l'imprimerie de ville qui concerne de petits tirages.

Nord'Imprim (cf. organigramme p.18)

Nord'Imprim est une société d'imprimerie située dans le Nord de la France. La société a été fondée en 1976, et compte aujourd'hui une cinquantaine de salariés. Elle a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de plus de 10 millions d'euros.

Comme pour Typoform, Nord'Imprim a une activité d'impression de labeur. Nord'Imprim se caractérise par un haut degré de technicité, conséquence directe d'un investissement en machines de pointe. La société est basée à Steenvoorde (59), et est dirigée par Philippe Debruyne.

⇒ Le secteur de l'imprimerie de labeur est confronté à des difficultés entraînant de fortes tensions sur les prix et les marges (cf. rapport de gestion p.34). Les filiales d'imprimerie du groupe ont néanmoins pu maintenir un résultat bénéficiaire en dépit des difficultés du secteur et des baisses de chiffre d'affaires de 17% et 14% en 2009 respectivement pour Nord'Imprim et Typoform, et une variation de +13.2% et -4.8% en 2010.

▪ **Autres participations :**

Cap 5 (cf. organigramme p.18)

Créée en 1976, Cap 5 est une société regroupant près d'une vingtaine d'agences de voyage en France. Les agences sont situées principalement dans le Nord de la France, mais également à Paris, en région parisienne, et à Cannes. Le siège social est à Armentières (59). En 2010 Cap 5 a généré un chiffre d'affaires de près de 16 millions d'euros.

Cap 5 fait partie du réseau Manor, réseau international d'agences de voyages, ce qui permet de bénéficier de synergies d'achats, ainsi que de tarifs négociés partout dans le monde.

Le réseau Manor représente un chiffre d'affaires cumulé de plus d'1 milliard d'euros. Il est composé de plus de 60 membres, totalisant plus de 400 agences en France.

Les activités de Cap 5 et du groupe Manor sont principalement axées sur :

- La vente de prestations liées au déplacement (billets d'avion, de train, hôtels, voitures...),
- L'organisation de salons, de séminaires, de congrès,
- La vente de forfaits et de voyages à la carte.

Cap 5 compte plus d'une centaine de collaborateurs, et a réalisé un résultat net de 633.5 K€ pour 15.8 Mln€ de chiffre d'affaires.

Dubus

Dubus est une société de Bourse indépendante, basée à Lille. Elle a été créée par Claude Dubus en 1983. Elle a toujours été pionnière dans l'utilisation des technologies au service de la finance. Ainsi, Dubus a été l'une des premières sociétés à proposer à ses clients des passations d'ordres directement par internet en 1996.

Dubus SA est indépendante, la famille Dubus détenant 86.84% du capital de Dubus SA au travers de leur holding Dubus Management au 31.12.2009. En outre, Dubus est l'une des rares sociétés de Bourse à maîtriser en interne l'intégralité de la chaîne des services boursiers, de la négociation au dépouillement.

Dubus a plusieurs activités boursières :

- Achat et vente de titres en bourse pour compte de tiers,
- Gestion de portefeuilles pour compte de tiers,
- Réception et administration de dépôts de titres et capitaux,
- Participation aux compensations de place.

Le président du directoire est Benoît Smaghe, et la présidente du conseil de surveillance est Edith Dubus. La société avait réalisé un PNB de 13.1 Mln€ et un résultat net de 4.8 Mln€ en 2009.

Osyris

Osyris est une société de hautes technologies spécialisée dans le domaine du laser. Sa vocation principale est de concevoir et commercialiser une gamme de lasers innovants dans des secteurs tels que les télécommunications, l'instrumentation et la santé.

La société a été créée par le professeur Jaouad Zemmouri, le docteur Igor Razdobreev et le docteur Jean Ringot. Ces trois chercheurs sont issus du Centre d'Etude des Lasers et Applications (CERLA) et du Laboratoire de Physique des Lasers Atomes et Molécules (PhLam) de l'Université des Sciences et Technologie de Lille (USTL).

Les créateurs d'Osyris sont lauréats du concours national de la création d'entreprise innovante "projets émergents" du ministère de la recherche (2001) et "projet de création" (2002).

La société est basée à Villeneuve d'Ascq (59).

Détail de principales lignes de l'actif consolidé relatives aux participations diversifiées, cf. comptes consolidés p.51

Nom	Valeur comptable des actifs financiers (k€)	Mode de comptabilisation	Classement comptable
Typoform	2 429	Participation sous influence notable	Mise en équivalence
Nord'Imprim	2 352	Participation sous influence notable	Mise en équivalence
Cap 5	1 323	Participation sous influence notable	Mise en équivalence
Dubus	364	JV par capitaux propres	Actifs financiers
Osyris	138	JV par capitaux propres	Actifs financiers
Total	6 606		
Survaleurs*	824		Mise en équivalence

* Cf. annexes au comptes consolidés p.55.

iii. Valeurs mobilières de placement

Avec l'arrêt des activités de la société dans le textile, ce poste a pris une place prépondérante dans le bilan, s'élevant à 27,8 millions d'euros dans les comptes consolidés au 31/12/2010 (cf. rapport de gestion p.36).

Données statistiques relatives au portefeuille de VMP consolidées au 31 décembre 2010 (cf. annexes aux comptes consolidés au 31/12/2010 p.55) en détention directe et indirecte

	Schaeffer-Dufour	Salmon & Cie	Afratex
Total	3 070 k€	23 033 k€	1 707 k€
Nombre de lignes	46	60	32
Valeur moyenne des lignes	67 k€	384 k€	nc
Poids des 10 premières lignes	51%	85%	nc
Poids des cinq premières lignes	36%	79%	nc
% d'OPCVM monétaire	26%	0%	19%
% valeurs françaises cotées	78%	95%	13%

Comme expliqué dans le rapport de gestion p.36, une ligne d'investissement dans une société non cotée de négoce industriel représente la moitié du montant global des VMP au bilan. Cette ligne comptabilisée en juste valeur en VMP (Schaeffer-Dufour détenant moins de 5% de cette société) fait l'objet d'une valorisation par deux experts indépendants chaque année.

Les autres lignes sont principalement des valeurs de l'indice CAC40.

b. Développements récents

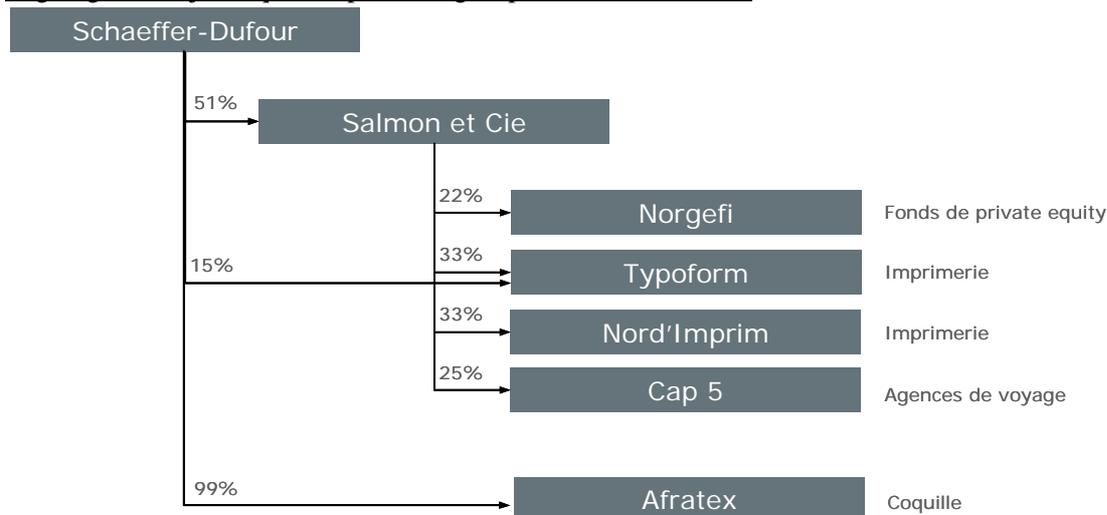
L'un des investissements les plus récents a été réalisé en janvier 2011 lors de la prise de participation dans la société Impression Directe. Cf. rapport de gestion p.34.

c. Principaux marchés

Non applicable.

7. ORGANIGRAMME

Organigramme juridique simplifié du groupe Schaeffer-Dufour



Source : Société

Il convient en outre de noter que la société Salmon & Cie (détenue à 51% par Schaeffer-Dufour) possède des participations minoritaires (inférieures à 20%) dans les sociétés Dubus, Acxior, Osyris et Re-resources, ainsi que dans des fonds de private equity gérés par le groupe Siparex. Schaeffer-Dufour détient également des participations inférieures à 5% dans plusieurs fonds du groupe Siparex (cf. 6. et les annexes aux comptes consolidés p.55). Il n'y a pas d'accord particulier au niveau de Salmon & Cie (en ce compris des éventuelles options d'achats ou de vente sur la participation de Schaeffer-Dufour ou de Salmon).

Il est enfin précisé que des membres de la famille Salmon sont actionnaires de Salmon & Cie ainsi que de A. Salmon SAS, cette dernière détenant 5 % de Schaeffer-Dufour.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Pas d'élément significatif.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Cf. annexes aux comptes consolidés p.55.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

Cf. annexes aux comptes consolidés p.55.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Pas d'élément significatif.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Cf. rapport de gestion p.34.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le groupe n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

<i>Président Directeur Général</i>	M. Vincent DUFOUR
<i>Administrateurs</i>	M. Hubert DEVAUX
	M Luc DUFOUR
	M. François-Régis MOTTE
	M. Gaston DUFOUR
	Société TECHNIPHOTO, représentée par M. Hervé DUFOUR
	Société A. SALMON, représentée par M. René SALMON

Aucun des administrateurs n'est susceptible d'être considéré comme indépendant au sens du code AFEP-Medef.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

Dans le cadre de la prise en compte des recommandations de l'AFEP/MEDEF d'Octobre 2008 et de celles de l'AMF de Décembre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, il est précisé que :

- aucun administrateur n'a de contrat de travail avec une société du groupe,
- il n'est programmé aucune indemnité de départ,
- que les jetons de présence sont la seule rémunération versée aux administrateurs

Il est précisé que des prestations de management, direction et assistance correspondant aux activités de Vincent Dufour, actionnaire contrôlant la société Techniphoto, sont refacturées par cette société à Schaeffer-Dufour, pour un montant annuel de 29 900 €TTC (cf. annexes aux comptes sociaux p.85).

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Il est précisé qu'au vu de sa petite taille, Schaeffer-Dufour ne se réfère ni au code AFEP-Medef, ni au code Middledext.

a. La gouvernance (articles 13-22 des statuts)

Les statuts de la Société, mis à jour suite au Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2010, prévoient les modalités d'administration et d'organisation de celle-ci, dont les principales sont reproduites ci-dessous.

La société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de douze au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Une personne morale peut être nommée administrateur. Lors de sa nomination ou de sa cooptation, elle est tenue de désigner un représentant permanent.

Chaque administrateur doit, pendant toute la durée de son mandat, être propriétaire d'au moins 20 actions. La durée des fonctions des administrateurs est de 6 ans, et les membres sortants sont rééligibles.

Le conseil nomme parmi ses membres un président, pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat d'administrateur de l'intéressé. Le président peut être réélu et ses fonctions prennent fin le jour où se réunit l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 70 ans. C'est le conseil d'administration qui prend les décisions relatives aux investissements de Schaeffer-Dufour.

Il est précisé qu'en l'absence de comité d'audit, c'est le Conseil d'Administration qui remplit les fonctions dudit comité spécialisé.

b. Composition du conseil au 31 décembre 2010

Le conseil est à ce jour composé de 7 membres dont la liste et les différents mandats et fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés sont présentés ci-après.

Nom, prénom et fonction	DUFOUR Vincent (Président Directeur Général)
Adresse professionnelle	66 rue Jean-Baptiste Lebas – 59910 BONDUES
Date d'échéance du mandat	2011, approbation 31/12/2010
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président Directeur Général de la Société SALMON & COMPAGNIE à BONDUES (Nord) ▪ Président des Sociétés : <ul style="list-style-type: none"> ○ AFRATEX à CHUR (Suisse) ○ H.G.D. PARTICIPATIONS à BONDUES (Nord) ○ NORGEFI à LILLE (Nord) ○ TECH IMMO à BONDUES (Nord) ○ TECHNIPHOTO à BONDUES (Nord) ○ TECHNOFA à BONDUES (Nord) ▪ Administrateur des Sociétés : <ul style="list-style-type: none"> ○ ACXIOR CORPORATE FINANCE à PARIS (Paris) ○ FINANCIERE TEXDUNES à STEENVOORDE (Nord) ○ IMPRESSION DIRECTE à ROUBAIX (Nord) ▪ Membre du conseil de surveillance : <ul style="list-style-type: none"> ○ du FCPR SIPAREX MIDCAP ○ et de SIPAREX ENTREPRENEURS
Nombre d'actions de la Société détenues	2 250
Conventions(s) conclue(s) avec la Société	Néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	Néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Eventuelles situations de conflits d'intérêt	Néant
Rémunération versée par Schaeffer-Dufour	2 143 €
Eventuel lien de famille avec les autres membres du conseil	Vincent Dufour est cousin germain de François Régis Motte et de Hubert Devaux. Il est également cousin issu de germain de Gaston, Luc et Hervé Dufour.

Nom, prénom et fonction	DEVAUX Hubert (Administrateur)
Adresse professionnelle	1 rue des Promenades BP 80150 59564 La Madeleine Les Lille
Date d'échéance du mandat	2011, approbation 31/12/2010
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président Directeur Général de la Société FINANCIERE TEXDUNES à STEENVOORDE (Nord) ▪ Représentant permanent de la Société SALMON & COMPAGNIE au Conseil d'Administration de la Société CAP 5 à ARMENTIERES (Nord) ▪ Représentant permanent de la Société SCHAEFFER-DUFOUR au Conseil d'Administration de la Société SALMON & COMPAGNIE à BONDUES (Nord) ▪ Gérant des sociétés : <ul style="list-style-type: none"> ○ S.C.I. RAYON VERT à ARMENTIERES (Nord) ○ S.C.I. SAINT MARTIN DU 18 à LA MADELEINE (Nord) ○ SEPROFI à LA MADELEINE (Nord)
Nombre d'actions de la Société détenues	3 176
Conventions(s) conclue(s) avec la Société	Néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	Néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Eventuelles situations de conflits d'intérêt	Néant
Rémunération versée par Schaeffer-Dufour	2 143 €
Eventuel lien de famille avec les autres membres du conseil	Hubert Devaux est cousin germain de François Régis Motte et de Vincent Dufour. Il est également cousin issu de germain de Gaston, Luc et Hervé Dufour.

Nom, prénom et fonction	DUFOUR Luc (Administrateur)
Adresse professionnelle	Non applicable (retraité).
Date d'échéance du mandat	2014, approbation 31/12/2013
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2010	Néant
Nombre d'actions de la Société détenues	5 668
Conventions(s) conclue(s) avec la Société	Néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	Néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Eventuelles situations de conflits d'intérêt	Néant
Rémunération versée par Schaeffer-Dufour	1 607 €
Eventuel lien de famille avec les autres membres du conseil	Luc Dufour est cousin issu de germain de François Régis Motte, de Hubert Devaux ainsi que de Vincent, Gaston et Hervé Dufour.

Nom, prénom et fonction	MOTTE François Régis (Administrateur)
Adresse professionnelle	Non applicable.
Date d'échéance du mandat	2013, approbation 31/12/2012
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur des Sociétés : <ul style="list-style-type: none"> ○ COFITES à TOURCOING (Nord) ○ MEDIA PARTICIPATIONS à BRUXELLES (Belgique) ○ SALMON & COMPAGNIE à BONDUES (Nord) ○ SIPAREX ASSOCIES à LYON (Rhône) ○ ID GROUP à ROUBAIX ○ IMPRESSION DIRECTE à ROUBAIX ▪ Membre du Conseil de Surveillance de : <ul style="list-style-type: none"> ○ ROUGIER S.A. à NIORT (Deux Sèvres)
Nombre d'actions de la Société détenues	77 706
Conventions(s) conclue(s) avec la Société	Néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	Néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Eventuelles situations de conflits d'intérêt	Néant
Rémunération versée par Schaeffer-Dufour	2 143 €
Eventuel lien de famille avec les autres membres du conseil	François Régis Motte est cousin germain de Hubert Devaux et de Vincent Dufour. Il est également cousin issu de germain de Gaston, Luc et Hervé Dufour.

Nom, prénom et fonction	DUFOUR Gaston (Administrateur)
Adresse professionnelle	Non applicable (retraité).
Date d'échéance du mandat	2015, approbation 31/12/2014
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérant des Sociétés : <ul style="list-style-type: none"> ○ GADDIM à VILLENEUVE D'ASCQ (Nord) ○ SCI DUSEF à VILLENEUVE D'ASCQ (Nord)
Nombre d'actions de la Société détenues	14 469
Conventions(s) conclue(s) avec la Société	Néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	Néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Eventuelles situations de conflits d'intérêt	Néant
Rémunération versée par Schaeffer-Dufour	1 072 €
Eventuel lien de famille avec les autres membres du conseil	Gaston Dufour est cousin issu de germain de François Régis Motte, de Hubert Devaux ainsi que de Vincent, Luc et Hervé Dufour.

Nom, prénom et fonction	SOCIETE TECHNIPHOTO, représentée par Monsieur Hervé DUFOUR (Administrateur)
Adresse professionnelle	Non applicable (retraité).
Date d'échéance du mandat	2014, approbation 31/12/2013
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2010	Néant
Nombre d'actions de la Société détenues	147 794
Conventions(s) conclue(s) avec la Société	Management fees facturés à la société Schaeffer-Dufour et Salmon & Compagnie SA, à hauteur de 29 900 €HT par an chacune.
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	Néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Eventuelles situations de conflits d'intérêt	Néant
Rémunération versée par Schaeffer-Dufour	2 143 €
Eventuel lien de famille avec les autres membres du conseil	Hervé Dufour est cousin issu de germain de François Régis Motte, de Hubert Devaux ainsi que de Vincent, Luc et Gaston Dufour.

Nom, prénom et fonction	SOCIETE A. SALMON, représentée par Monsieur René SALMON (Administrateur)
Adresse professionnelle	Etablissements Faille, rue François Arago LA CHAPELLE D' ARMENTIERES
Date d'échéance du mandat	2013, approbation 31/12/2012
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président des Sociétés : <ul style="list-style-type: none"> ○ FAILLE à LA CHAPELLE D' ARMENTIERES (Nord) ○ ISNF à WASQUEHAL (Nord) ○ SDNP à LA CHAPELLE D' ARMENTIERES (Nord) ▪ Gérant des Sociétés : <ul style="list-style-type: none"> ○ RESAL CONSEIL à MARCQ EN BAROEUL (Nord) ○ SCI FAILLE ARAGO à LA CHAPELLE D' ARMENTIERES (Nord) ○ SCI LA PIERRE DU SANG à REIMS (Marne) ○ SPRL SALMON DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL à BRUXELLES (Belgique) ▪ Président du Comité de Surveillance de la Société SAFILIN à SAILLY SUR LA LYS (Pas de Calais) ▪ Administrateur de la Société A. SALMON à SAILLY SUR LA LYS (Pas-de-Calais)
Nombre d'actions de la Société détenues	42 499
Conventions(s) conclue(s) avec la Société	Néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	Néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	Néant
Eventuelles situations de conflits d'intérêt	Néant
Rémunération versée par Schaeffer-Dufour	2 143 €
Eventuel lien de famille avec les autres membres du conseil	Néant

Rémunération des prestations de direction accomplies par Techniphoto : 50 000 € HT, répartis par moitié entre Schaeffer-Dufour et Salmon & Compagnie (cf. Rémunérations et avantages p.19 et annexes aux comptes sociaux p.85). Il n'y a pas d'autres contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales.

c. Procédures de contrôle interne

La Société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et sur les comptes. Ces procédures sont inspirées du cadre de référence établi par l'IFACI.

d. Organisation générale du contrôle interne

Compte tenu de son effectif réduit, la Société ne dispose pas de service spécifique en charge du contrôle interne.

Le contrôle interne s'effectue directement par le Président Directeur Général au travers de vérifications périodiques sur pièces et de tableaux financiers qui détaillent les résultats de chaque opération menée par la Société.

▪ Mise en œuvre :

Les tableaux financiers sont communiqués périodiquement au Président Directeur Général.

Pour le reste, le contrôle interne est également apprécié par les Commissaires aux Comptes lors de leurs visites de contrôle, ainsi qu'à l'occasion des travaux de contrôle de l'exercice social.

▪ Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires :

Le Conseil d'Administration établit directement son rapport sur les informations comptables et financières destinées aux actionnaires. Ce rapport est transmis aux commissaires aux comptes et contrôlé par ceux-ci.

17. SALARIES

Au 31 décembre 2010, l'effectif de Schaeffer Dufour n'est constitué que d'une seule salariée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est précisé que le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Il est en outre précisé qu'aucun plan de souscription ou d'achat d'actions ou d'épargne d'entreprise n'a été mis en place au bénéfice du personnel de la société.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Schaeffer-Dufour rassemble les intérêts de quatre générations d'une famille originaire d'Armentières. Son actionnariat reste aujourd'hui essentiellement familial. Sept membres du conseil d'administration sur huit sont issus de la famille Dufour. La Société n'a jamais offert de titres au public depuis son augmentation de capital (Etablissements Schaeffer & Cie) de l'ordre de 10,0 Mln FRF en 1975.

Le capital social est de 6.319.476 euros au 31.12.2010, divisé en 828.831 actions, sans valeur nominale et représentant chacune une quote-part égale du capital, qui peuvent être détenues au choix de l'actionnaire, sous la forme nominative ou au porteur. Les actions inscrites sous la forme

nominative, au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans, bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, dans le cadre de son plan de rachat d'actions, la Société détenait 32.750 actions Schaeffer-Dufour au 31.12.2009, et 264 actions au 31.12.2010.

Actionnariat au 30 avril 2011

Actionnaires	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Vincent Dufour	2 250	0,27%	2 500	0,17%
Techniphoto ¹	147 794	17,83%	295 588	20,06%
H.G.D. Participations ²	80 461	9,71%	80 461	5,46%
Sous total	230 505	27,81%	378 549	25,69%
A. Salmon SAS	42 499	5,13%	84 998	5,77%
Hubert Devaux	3 176	0,38%	6 352	0,43%
Gaston Dufour	14 469	1,75%	28 938	1,96%
Luc Dufour	5 960	0,72%	11 920	0,81%
François-Régis Motte	77 706	9,38%	138 648	9,41%
Actionnaires au nominatifs ³	390 195	47,08%	760 063	51,58%
Autres actionnaires	64 057	7,73%	64 057	4,35%
Autodétention	264	0,03%	0	0,00%
Total général	828 831	100,00%	1 473 525	100,00%

1. Société contrôlée par Vincent Dufour (57,87% du capital et 58,33% des droits de vote).

2. Société détenue à 99,96% par Techniphoto.

3. Membres de la famille Dufour.

Il n'y a pas de pacte d'actionnaires au niveau de Schaeffer-Dufour.

Il est précisé que la rubrique 18.3 du guide d'élaboration des documents de référence à l'attention des valeurs moyennes et petites mis à jour le 10 décembre 2009 n'est pas applicable à la Société, celle-ci n'étant pas contrôlée.

Il est en outre rappelé qu'un projet d'offre publique d'achat d'actions de la Société a été déposé auprès de l'AMF le 16 mai 2011, susceptible d'impacter sensiblement la répartition de l'actionnariat ci-dessous (cf. faits exceptionnels p.13).

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Une prestation de management est refacturée par Schaeffer-Dufour à la société Salmon, à hauteur de 7 750 €TTC par an.

Une prestation de management est refacturée par Techniphoto SAS à la société Schaeffer-Dufour et Salmon & Compagnie SA, à hauteur de 29 900 €HT chacune.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Cf. annexes aux comptes consolidés p.55.

La Société a versé un dividende régulier à ses actionnaires au cours des derniers exercices (cf. rapport de gestion p.37), compris entre 0,50 et 0,61 euros par actions, et entend poursuivre cette politique dans la mesure du raisonnable.

Il est précisé qu'il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a. Principales dispositions statutaires de la société

i. Objet social (article 2)¹

L'objet de la société, qui était originairement l'exploitation d'établissements d'impression, de teinture, de blanchiment et d'apprêts sur tissus, est actuellement :

- Toutes activités industrielles ou commerciales portant sur les textiles, ainsi que la prise de participations directes ou indirectes, selon toutes modalités possibles, dans toutes entreprises textiles ou autres, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, existantes ou à créer, en France et dans tous les pays, de même que le financement de ces entreprises,
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, même comme intermédiaire, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous autres similaires ou connexes, qui seraient de nature à développer l'activité de la société.

Celle-ci pourra agir, soit seule par ses propres moyens, soit en liaison avec tous tiers, de quelque manière que ce soit.

ii. Répartition des bénéfices (article 39)

Le compte de résultat, qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, sont répartis de la manière suivante :

- Il est tout d'abord prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.
- Sur le solde desdits bénéfices, augmenté le cas échéant des sommes reportées à nouveau, il est prélevé la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, six pour cent des montants dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.
- Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, de prévoyance ou d'amortissement, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, ou à des institutions de prévoyance sociale en faveur du personnel.
- Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de superdividende.

¹ Ce paragraphe correspond à la rubrique 21.2.1 du Guide d'élaboration des documents de référence à l'attention des valeurs moyennes et petites mis à jour le 10 décembre 2009

iii. Droits de vote (article 29-I)²

Dans toutes les assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représente chaque action, et chacune d'elles donne droit à une voix au moins, sauf limitation édictée par les dispositions légales, et sauf l'effet des dispositions qui suivent relatives au droit de vote double.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Le point de départ de ce délai de deux ans correspond à la date d'inscription dans les comptes établis dans la société, au nom de chaque propriétaire.

Toutefois, le droit de vote double est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives représentant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, et attribuées à un actionnaire du chef d'actions anciennes lui conférant ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote supplémentaire attribué en application de l'alinéa précédent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus audit alinéa.

Le droit de vote double visé ci-dessus ne pourra être supprimé par une assemblée générale extraordinaire qu'après avoir requis l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit. Cette assemblée statuera dans les mêmes conditions qu'une assemblée générale extraordinaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

iv. Assemblées générales d'actionnaires (articles 30-36)³

L'assemblée est présidée par le président, le vice-président du conseil d'administration ou, à leur défaut, par un administrateur désigné par les membres du conseil présents à l'assemblée. Si l'assemblée est convoquée par les commissaires aux comptes, elle est présidée par l'un d'eux.

Les assemblées générales ordinaires annuelles ou convoquées extraordinairement doivent être composées d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant le droit de vote.

Si cette condition n'est pas remplie, il est convoqué une nouvelle assemblée, selon les formes prescrites par l'article 28. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quelle que soit la

² Ce paragraphe correspond à la rubrique 21.2.3 du Guide d'élaboration des documents de référence à l'attention des valeurs moyennes et petites mis à jour le 10 décembre 2009. Il est précisé que la rubrique 21.2.4 n'est pas applicable à la Société.

³ Ce paragraphe correspond aux rubriques 21.2.2 et 21.2.5 du Guide d'élaboration des documents de référence à l'attention des valeurs moyennes et petites mis à jour le 10 décembre 2009.

portion du capital représentée, mais elles ne peuvent porter que sur les questions à l'ordre du jour de la première assemblée.

Tous pouvoirs donnés en vue de la première assemblée sont valables pour la seconde, sauf le cas de révocation expresse.

Les délibérations des assemblées générales ordinaires annuelles ou convoquées extraordinairement sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres du bureau de l'assemblée.

A chaque assemblée est établie une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Les copies ou extraits des délibérations de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont certifiés par le président du conseil d'administration, ou par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général, ou par le secrétaire de l'assemblée.

v. Capital social – actions (articles 6-12)⁴

Le capital social est fixé à la somme de 6.319.476,23 euros. Il est divisé en 828.831 actions, toutes de même catégorie.

Le capital social peut être augmenté en une ou plusieurs fois par la création d'actions nouvelles en représentation d'apports en nature ou en espèces, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire, ou par la transformation en actions de toutes réserves disponibles de la société en vertu d'une décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires.

L'assemblée détermine les conditions des émissions nouvelles ou délègue ses pouvoirs à cet effet au conseil d'administration.

Les actions nouvelles peuvent être émises avec prime.

En cas d'augmentation faite par l'émission d'actions payables en numéraire, le droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions nouvelles sera fixé conformément à la loi. Les actionnaires disposeront, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'assemblée générale l'a décidé expressément. Ceux des actionnaires qui n'auraient pas un nombre de titres suffisant pour obtenir une action pourront se réunir pour exercer leurs droits, mais sans qu'il puisse en résulter de souscription indivise.

L'assemblée générale peut aussi, et sous réserve des droits des créanciers, le cas échéant, décider la réduction du capital social, pour quelque cause ou de quelque manière que ce soit, mais sans que la réduction du capital puisse porter atteinte à l'égalité entre actionnaires.

⁴ Ce paragraphe correspond aux rubriques 21.1.1, 21.1.5, 21.2.7 et 21.2.8 du Guide d'élaboration des documents de référence à l'attention des valeurs moyennes et petites mis à jour le 10 décembre 2009, étant précisé que les rubriques 21.1.2, 21.1.4, 21.1.6, 21.1.7 et 21.2.6 ne sont pas applicables à la société, et que les informations de la rubrique 21.1.3 sont contenues dans la rubrique 18 du présent document.

Elle peut enfin décider l'amortissement du capital social en conformité des dispositions légales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La cession des actions ne peut s'opérer, à l'égard des tiers de la société, que par ordre de virement signé du cédant ou de son mandataire. L'exécution de cet ordre se fait dans les conditions et suivant les procédures prévues par la réglementation en vigueur relative au régime des titres.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

Tout actionnaire possédant 1% ou plus du capital social doit, indépendamment des obligations légales de déclaration lui incombant, informer la société de sa participation ainsi que des variations ultérieures de celle-ci supérieures à 1%. L'information doit être faite à la société dans un délai de quinze jours, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

A défaut de déclaration dans les conditions ci-dessus, les actions dont l'acquisition aurait pour effet le dépassement des seuils retenus seront privées du droit de vote dans les assemblées si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant 5% du capital en font la demande à l'occasion d'une assemblée.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- a) l'acte constitutif et les statuts de Schaeffer-Dufour ;
- b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de Schaeffer-Dufour, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;
- c) les informations financières historiques de l'émetteur et de sa filiale SALMON & Cie pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés au siège du groupe, ainsi que sur son site internet (<http://www.schaeffer-dufour.fr/>)

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cf. Tableau des filiales et participations p.82 et rapport de gestion ci-dessous.

26. RAPPORT DE GESTION

a. Activité de la société

Après un début d'année favorable les crises de la dette souveraine de certains pays de la zone euro (Grèce, Irlande, Portugal...) ont eu raison de l'optimisme des marchés financiers, l'indice CAC 40 terminant l'année sur une note légèrement négative. Les normes comptables IFRS ont rendu notre résultat beaucoup plus sensible à ces variations. Dans ces conditions, le résultat financier en retrait de 4% sur l'année précédente est satisfaisant. Néanmoins compte tenu d'une charge d'impôts plus importante, le résultat net est en retrait plus sensible.

En termes d'activités, Salmon & Cie a continué à accentuer son engagement dans le private equity en souscrivant 300 K€ supplémentaires dans le fonds Siparex Entrepreneurs, et en participant à la création de la société Acxior pour 240 K€, aux côtés de Jacques Henri David et Régis Prunier. Cette société est destinée à intervenir spécialement dans le domaine du M & A.

D'autre part, le conseil Salmon & Cie du mois d'octobre a décidé de participer aux côtés de la société Techniphoto à la reprise de la Société Financière Impression Directe qui contrôle Impression Directe. Cet investissement, d'un montant de 450 K€, a été finalisé en janvier 2011 et viendra compléter nos participations dans la filière imprimerie.

Nous reviendrons plus en détail sur ces diverses activités dans les paragraphes qui suivent.

i. Private equity

Comme nous le pensions il y a un an, le deal flow dans le secteur s'est nettement amélioré, permettant aux fonds dans lesquels nous sommes engagés de retrouver un rythme d'investissement satisfaisant. Toutefois, l'abondance des capitaux maintient une concurrence forte qui contribue à renchérir le prix des opérations et donc les risques inhérents à ce métier. A part le fonds Siparex Entrepreneurs qui est encore au début de sa période d'investissement, tous les autres fonds ont commencé à se valoriser : 6% pour Siparex Nord, 11% pour Siparex Midcap, 4% pour Siparex Midmarket. Cette situation a aussi permis à Norgefi de retrouver des résultats positifs.

La conjoncture est un peu plus délicate pour Re-sources dont le portefeuille est constitué de sociétés plus petites et plus jeunes qui se sont avérées plus fragiles durant la crise. Sur cette participation la provision de 20% a été maintenue.

Compte tenu du dividende de 40 K€ d'euros en provenance de Siparex Associés, la contribution de ce secteur au résultat brut redevient positive aux alentours de 300 K€

Après les derniers investissements, les fonds engagés représentent légèrement moins de 18% du total de l'actif, en y incluant Acxior dont le métier est connexe au private equity.

ii. Filiales diversifiées

⇒ Imprimerie

Ce secteur d'activité qui a connu de forts développements jusqu'en l'an 2000 souffre structurellement de la concurrence de nouveaux moyens de communication et spécialement de l'internet. Il souffre aussi curieusement d'une image négative en termes d'environnement : la maison en bois serait particulièrement écologique, mais le papier fait à partir de bois ne le serait pas. Il faut dire qu'en ces domaines l'affectivité prime assez souvent l'objectivité et il est certain que notre métier offre un débouché indispensable à de nombreux exploitants forestiers.

Nord'Imprim a fait d'importants efforts de gestion environnementale des déchets pour acquérir les normes FFC PEFC ISO 14000 et PSO, récompensés par l'obtention en juin 2010 du trophée de la performance environnementale.

Ce travail, reconnu au niveau des institutions avec lesquelles nous travaillons de plus en plus, a permis une bonne croissance du chiffre d'affaires et du résultat. Pour assurer un service top niveau à la clientèle un programme d'investissement de 3 millions d'euros est à l'étude et sera finalisé prochainement

Typoform a connu une situation beaucoup moins satisfaisante. La concurrence des plateformes globales est particulièrement vive dans la clientèle parisienne "grands comptes" entraînant de fortes pressions sur les prix. Structuration accrue du service commercial et élargissement de l'offre produits pour s'adapter aux besoins d'une clientèle nouvelle nécessiteront de nouveaux moyens humains et matériels. Cette période de transition risque d'être longue et parfois difficile mais nous l'aborderons avec détermination.

Impression Directe : Nous avons finalisé l'accord de reprise de cette société en Janvier 2011. Créée par Patrick Bougamont il y a dix ans, la société s'est développée sur le créneau des petites et moyennes séries imprimées et a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 8,5 millions d'euros pour un résultat de 175 K€ Elle est notamment équipée des Technologies numériques et Web to print. L'apport des moyens logistiques de Techniphoto et la mise en place de certaines synergies ont permis un bon démarrage de l'année en cours.

A fin 2010, ce secteur représente un peu moins de 13% du total de l'actif et a contribué au résultat brut pour 365 K€environ.

⇒ **Autres filiales**

Cap5 : Nous accompagnons cette société remarquablement dirigée par Jean Michel Rath depuis des années. Le secteur du tourisme est lui aussi fortement impacté par l'évolution des technologies et de l'internet qui permet un accès très direct à des sites de réservation. Seul un professionnalisme accru et un conseil toujours accentué permettront aux agences de garder toute leur raison d'être dans un tel contexte.

Dubus : La société qui avait connu un bon exercice 2009 a perdu son activité dans les quotas de CO2 qui avait permis ce bon développement. L'année 2010 a été beaucoup plus difficile et se termine par une perte significative.

Osyris : La société a encore subi des pertes importantes en 2010 et a dû passer par une procédure de conciliation compte tenu des difficultés de trésorerie. Un plan de continuation a été mis en place. Il est à souhaiter que la société trouve rapidement une solution de cession à un groupe industriel structuré intéressé par la technologie laser pour assurer les moyens de son développement. Une provision complémentaire de 222 K€a été passée pour tenir compte de la situation.

Ces filiales représentent 4% du total de l'actif pour une contribution au résultat brut de 65 K€en raison de la provision passée sur Osyris.

iii. Valeurs mobilières de placement

Valeur non cotée

La valeur de nos actions de la société de négoce et participations est restée stable en 2010. Les chiffres d'affaires et résultats seront connus à l'assemblée générale du 13 mai.

Avec un total de 14 millions d'euros, cette ligne représente 32 % du total de l'actif au bilan et nous avons encaissé un dividende net après impôt de 183 K€

Valeurs cotées

Malgré la baisse de l'indice CAC 40, nous avons eu une évolution positive de la valorisation du portefeuille titre, avec une bonne performance des obligations corporate et plusieurs belles satisfactions dont nos lignes Air liquide et LVMH qui figuraient parmi les lignes les plus importantes.

Au 31 décembre 2010, les cinq premiers postes sont : Air liquide, Vinci, BNP Paribas, LVMH et PPR.

Au global, notre portefeuille dont Salmon & Cie porte la plus large part, représente 32% du total de l'actif au bilan.

Ces diverses explications vous permettront de mieux comprendre les comptes sociaux et consolidés que nous proposons maintenant d'examiner plus en détail.

b. Comptes sociaux

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

i. Bilan

Actif : La diminution du poste autres participations provient de la provision effectuée sur Afratex (593 K€). Techniquement, cette opération est venue renforcer notre trésorerie qui passe de 1 627 K€ à 3 248 K€(cf. ii suivant).

Le poste autres immobilisations est en baisse de 552 K€ suite à l'annulation des actions achetées dans le cadre des précédents plans de rachat.

Passif : La société n'a quasiment plus de dettes hormis la comptabilisation de notre engagement non appelé dans Siparex Entrepreneurs le crédit contracté à l'occasion de l'achat des actions Siparex Associés ayant été totalement remboursé. Les capitaux propres représentent 97% du total bilan.

ii. Compte de résultat

En l'absence de produits d'exploitation hormis quelques refacturations de prestations intragroupe, nous ne pouvons agir que sur les charges pour réduire autant que faire se peut notre résultat d'exploitation structurellement déficitaire. En 2010, il s'établit à 308 K€ contre 388 l'année précédente.

Nous avons encore encaissé un important dividende en provenance d'Afratex, qui, rappelons-le, fait l'objet d'une provision correspondante pour tenir compte de la perte de valeur engendrée dans cette filiale qui n'a plus d'activité particulière depuis la cession de nos intérêts en Afrique du Sud. Cette opération permet de renforcer la trésorerie de la maison mère.

Malgré la moins bonne tenue de la bourse, notre résultat financier est presque équivalent à celui de l'année précédente et, compte tenu de moindres charges d'exploitation le résultat net ressort à 1 379 K€ contre 1 337 K€ en 2009

iii. Projet d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 378 959,30 euros comme suit :

- 1) aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 497 298,60 euros, soit un dividende unitaire de 0,60 euro éligible à la réfaction de 40%
- 2) le solde, au poste « autres réserves », la somme de 881 660,70 euros.

Total égal au bénéfice de l'exercice : 1 378 959,30 euros.

Le dividende en numéraire serait mis en paiement au siège social à compter du 23 juin 2011.

Lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, la totalité des sommes distribuées et payées en 2011 est, au choix dudit bénéficiaire, éligible :

- soit à l'imposition sur le revenu au barème progressif après réfaction de 40 % prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts, outre les prélèvements sociaux de 12,3 % (CSG, CRDS, prélèvement social de 2,2 %, contribution additionnelle à ce prélèvement et RSA) prévus par l'article L. 245-16 du Code de sécurité sociale ;

- soit, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 19 % prévu à l'article 117 quater-I-1 du Code général des impôts au lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu, outre les prélèvements sociaux sus-visés, à condition de formuler expressément leur option à la Société au plus tard avant la mise en paiement du dividende.

Cette option est irrévocable pour cet encaissement. Elle fait notamment perdre (i) le bénéfice de l'abattement de 40 % pour tous les autres dividendes perçus par le contribuable au cours de la même année, (ii) ainsi que le droit à l'abattement fixe annuel de 1.525 euros pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs, mariés soumis à imposition séparée et de 3.050 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ou liés par un Pacs soumis à une imposition commune (en application des dispositions de l'article 158-3-5° du Code général des impôts). En cas d'exercice de ladite option pour le prélèvement libératoire, le montant distribué sera minoré de ce même prélèvement libératoire.

Les autres bénéficiaires et les personnes morales ne bénéficient ni de l'abattement susvisé ni de l'option pour le prélèvement libératoire.

En application de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les actions possédées par la Société ne donnent pas droit aux dividendes.

iv. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents :

Exercice 2009 : Dividende de 0,60 euro par action (éligible à la réfaction de 40%)

Exercice 2008 : Dividende de 0,50 euro par action (éligible à la réfaction de 40%)

Exercice 2007 : Dividende de 0,61 euro par action (éligible à la réfaction de 40%)

c. Comptes consolidés

Nous vous rappelons que les comptes consolidés sont établis selon les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS applicables dans l'union européenne.

i. Bilan

Actif :

Le total de notre bilan est quasiment stable, à 43,5 millions d'euros contre 43,7.

Les paragraphes précédents ont permis de détailler les différents actifs financiers repris dans notre bilan qui se répartissent de la façon suivante :

	dont	Schaeffer-Dufour direct	Salmon & Cie	Afratex
Private Equity	18%	4%	14%	
Imprimerie	13%	2%	11%	
Autres participations	4%		4%	
Valeurs mobilières non cotées	32%		32%	
Valeurs mobilières cotées	32%	7%	21%	4%
Disponibilités	1%	1%		
Total	100%	14%	82%	4%

Passif :

Les capitaux propres part du groupe atteignent 22 193 soit 26,77 € par action. Avec les intérêts minoritaires des actionnaires de Salmon & Cie, le total représente 36,1 millions d'euros, soit 83% du total du bilan.

Les impôts différés sont de 5,39 millions d'euros. Sur ce total, environ 4,1 millions sont imputables à notre ligne d'actions non cotées et 0,85 million à notre ligne d'actions Air liquide, le reste se répartissant sur diverses lignes du portefeuille de valeurs mobilières de placement.

L'essentiel du poste autres créditeurs représente le montant de nos engagements non encore appelés dans les fonds Siparex.

ii. Compte de résultat

La bonne maîtrise de nos charges d'exploitation a permis de réduire notre déficit d'exploitation à 453 K€ Toutefois nos moyens deviennent faibles face à l'explosion des obligations réglementaires dont nous sommes assaillis.

Malgré une bourse nettement moins favorable, le résultat financier est presque équivalent à celui de l'année précédente, grâce notamment à une meilleure valorisation de nos fonds de private equity et l'absence de perte de valeur sur nos actions non cotées.

Le résultat des sociétés mises en équivalence se monte à 563 K€ en progression de 130 K€ traduisant la légère amélioration du climat économique en 2010.

Par contre, l'absence de tout résultat exceptionnel et une charge d'impôt plus conséquente entraînent une diminution de notre résultat net consolidé de 23% à 1,2 million d'euros contre 1,55 l'année précédente.

d. Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2010, et la date à laquelle le rapport est établi.

e. Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

f. Evolution récente et perspectives

Depuis le début de l'année, nous avons vécu plusieurs évènements aux conséquences humaines et sociales considérables, que ce soit au Japon ou dans certains pays du pourtour méditerranéen. Il importe de penser avant tout aux populations concernées plutôt qu'au manque de visibilité sur les perspectives de l'année en cours. La politique suivie ces dernières années sera approfondie en continuant à privilégier prudemment le renforcement de nos immobilisations financières :

- Dans le private equity, nous participerons au nouveau fonds Midcap 2 qui devrait voir le jour en fin d'année.
- En imprimerie, l'investissement réalisé dans Financière Impression Directe sera intégré dans les comptes 2011.
- Pour les filiales diversifiées, le conseil a donné son accord à une participation de 150 K€ dans le démarrage de la société Novostréa. Cette société qui sera implantée à Sarzeau va se lancer dans la production de naissains d'huîtres en partenariat avec l'Ifremer et le Fonds Européen pour la pêche. Ce projet est initié par Hervé Leroy, Gael Florent et Emmanuel Vernier, arrière petit fils d'Eugène Dufour. Tous trois ont une bonne expérience de la pisciculture marine.

Ces deux dernières opérations montrent que notre association familiale garde tout son sens pour accompagner les projets entrepreneuriaux des membres de la famille qui le désirent, après validation par le conseil d'administration. Nous sommes d'ailleurs sollicités pour un autre projet dont il est prématuré de parler.

g. Délai de paiement des fournisseurs

Au 31 décembre 2010 tout comme au 31 décembre 2009, le poste « fournisseurs » est à zéro.

h. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

i. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

j. Jetons de présence

Nous vous rappelons que le montant des jetons de présence est fixé à la somme de 15 000 euros annuels.

k. Informations relatives aux participations

Nous avons enregistré une évolution de notre participation au sein de Siparex Associés, du fait de la distribution par celle-ci à notre société d'un dividende de 40 K€ payé en actions, à savoir 1 991 actions de Siparex Associés.

l. Social

L'effectif du groupe est de 1 personne au 31 décembre 2010.

m. Capital et actions – Programme de rachat d'actions

Le capital de votre société est de 6 319 476,23 euros réparti en 828 831 actions.

Conformément à la loi, nous vous indiquons, en fonction des informations que nous avons reçues, l'identité des actionnaires détenant, à la clôture de l'exercice, un pourcentage de participation supérieur aux seuils définis par les textes en vigueur.

A la connaissance de votre Conseil d'Administration, la société Techniphoto détenait au 31 Décembre 2010 plus du quart des actions et plus du quart des droits de vote, la société A. SALMON plus du vingtième des actions et plus du vingtième des droits de vote, et Monsieur François-Régis MOTTE plus du vingtième des actions et des droits de votes.

i. Rachat par la société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la réalisation des opérations d'achat d'actions préalablement autorisées par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 19 Juin 2010 dans le cadre d'un programme de rachat.

- Titres concernés : actions
- Pourcentage maximum autorisé par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 19 Juin 2010 : 6 % du nombre d'actions composant le capital social au 19 Juin 2010, soit 51.780 actions pour n montant maximum de 1.294.500 euros sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus
- Prix d'achat unitaire maximum : 25 euros
- Rappel des objectifs du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 19 Juin 2010 :
 - conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers et dans les limites prévues à l'alinéa 6 de l'article L. 225-209 du Code de commerce
 - assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI
 - réduire le capital de la Société par annulation d'actions rachetées

- Durée de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 19 Juin 2010 : 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 19 Juin 2010, soit jusqu'au 19 Décembre 2011

Le Conseil d'Administration du 16 Septembre 2010 a décidé de subdéléguer au Président Directeur Général le pouvoir de mettre en oeuvre ce programme de rachat d'actions ainsi que l'annulation éventuelle des actions acquises par la Société dans ce cadre et ce dans les limites définies par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 19 Juin 2010. Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'un descriptif conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration du 16 Septembre 2010 a décidé de réduire le capital social de la Société de 6.580.000 euros à 6.319.476,23 euros par annulation des 34.169 actions que la Société détenait en propre et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts.

Au 31 Décembre 2010, la Société a procédé à un rachat sur ses propres actions dans le cadre de ce programme et détenait 264 de ses propres actions, soit environ 0,03 % du capital, ces 264 actions ayant été comptabilisées en autres titres immobilisés en attente d'annulation.

ii. Autorisation d'un programme de rachat d'actions et de réduction du capital social par voie d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

Nous vous proposerons, par ailleurs, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, d'autoriser votre Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une nouvelle période de dix-huit mois à compter du 18 Juin 2011, à opérer dans la limite légale, en une ou plusieurs fois, en bourse ou autrement, notamment par achat d'actions de la Société ou par utilisation de produits dérivés, en vue de leur conservation, ou en vue de procéder à des opérations d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, ou en vue d'assurer l'animation du marché des titres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, ou encore, pour une durée de vingt-six mois, en vue de les annuler dans la limite légale de 10 % du capital social, par période de vingt-quatre mois.

Nous vous proposerons de fixer le nombre maximal d'actions pouvant être achetées à 10 % du nombre total des actions composant le capital social, le prix d'achat pour une action ne pouvant être inférieur à 15 euros, ni supérieur à 30 euros, étant ici précisé que le nombre d'actions rachetées par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital. Cette limite de 10 % s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée Générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et/ou indirectement par l'intermédiaires de filiales indirectes, plus de 10 % du capital social.

Ce programme de rachat d'actions fera, en cas de mise en oeuvre de cette autorisation par votre Conseil d'Administration, l'objet d'un descriptif et d'un communiqué préalables, conformément à la réglementation en vigueur.

Cette autorisation annule et remplace pour la période restant à courir celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 19 Juin 2010.

Par ailleurs, conformément aux dispositions législatives, l'Assemblée Générale sera informée chaque année de la réalisation des opérations effectuées dans le cadre du programme qu'elle a autorisé, en précisant en particulier, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le

volume des actions utilisées pour ces finalités ainsi que les éventuelles réaffectations à d'autres finalités que celles initialement prévues.

n. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

⇒ **Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Vincent DUFOUR**

Le mandat d'administrateur de M. Vincent DUFOUR arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 Décembre 2016.

⇒ **Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Hubert DEVAUX**

Le mandat d'administrateur de M. Hubert DEVAUX arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 Décembre 2016.

⇒ **Nomination de la société KPMG AUDIT NORD en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire**

Le mandat de Co-Commissaire aux Comptes titulaire de la société KPMG S.A. venue aux droits de la société FIDUCIAIRE DU NORD suite à la transmission universelle de patrimoine de la société FIDUCIAIRE DU NORD à la société KPMG S.A. en date du 1er Octobre 2010 arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale et celui-ci n'ayant pas souhaité être renouvelé, nous vous proposons de nommer en remplacement la société KPMG AUDIT NORD, société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de DOUAI, dont le siège social est situé à MARCQ-EN-BAROEUL (59700) 159 Avenue de la Marne, immatriculée sous le numéro 512.773.656 au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUBAIX-TOURCOING, et ce pour une période de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 Décembre 2016.

⇒ **Nomination de la société F2B AUDIT BARON BOUDOUL en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire**

Le mandat de Co-Commissaire aux Comptes titulaire de la société FIDUCIAIRE DE REVISION arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration n'ayant pas souhaité le renouveler, nous vous proposons de nommer en remplacement la société F2B AUDIT BARON BOUDOUL, société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de DOUAI, dont le siège social est situé à MARCQ-EN-BAROEUL (59700) 27 Rue de l'Abbé Lemire, immatriculée sous le numéro 400.327.433 au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUBAIX-TOURCOING, et ce pour une période de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 Décembre 2016.

⇒ **Renouvellement du mandat de Co-commissaire aux comptes suppléant M. Eric Bleuez**

Le mandat de Co-Commissaire aux Comptes suppléant de M. Eric BLEUEZ arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 Décembre 2016.

⇒ **Nomination de M. Damien BARON en qualité de Co-commissaire aux comptes suppléant**

Le mandat de Co-Commissaire aux Comptes titulaire de Monsieur Philippe PFLIMLIN arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration n'ayant pas souhaité le renouveler, nous vous proposons de nommer en remplacement Monsieur Damien BARON, Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de DOUAI, domicilié à MARCQ-EN-BAROEUL (59700) 27 Rue de l'Abbé Lemire, et ce pour une période de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 Décembre 2016.

⇒ **Augmentation du capital social par émission d'actions de numéraire réservée aux salariés de la société en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce**

Nous vous demanderons enfin de vous prononcer sur un projet d'augmentation du capital de notre société réservée aux salariés, en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoient la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital social.

Nous vous rappelons également que le personnel salarié de la Société ne détient aucune participation au capital de la Société, ce qui rend nécessaire la réunion de la présente Assemblée Générale.

En conséquence, votre Conseil d'Administration vous présente un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 320.000 euros, à libérer en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, avec suppression de votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, de déléguer à votre Conseil d'Administration tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des actions nouvelles, et plus précisément pour :

1. Réaliser, après la mise en place du PEE conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera supprimé.

2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.

3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Ainsi, le prix de souscription des actions devra être déterminé par le Conseil d'Administration, soit par référence aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise, soit en divisant par le nombre d'actions existantes le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent. Ce prix doit être déterminé à chaque exercice sous le contrôle des Commissaires aux Comptes.

4. Dans la limite du montant maximum de 320.000 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, recueillir les souscriptions.

6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.

7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.

8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites.

10. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

11. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'augmentation de capital étant réservée au profit des personnes ayant la qualité de salariés de la Société adhérents à un PEE, le droit préférentiel de souscription des actionnaires devra être supprimé conformément à l'article L. 225-138 I alinéa 2 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 225-138-1 dudit Code.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription vous sera communiqué.

Nous vous précisons toutefois que nous ne sommes pas en mesure de déterminer, conformément à l'article R. 225-115 du Code de commerce, les incidences théoriques de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la délégation qui lui serait ainsi consentie par l'Assemblée Générale, sur l'évolution de la quote-part des actionnaires dans les capitaux propres à la clôture du dernier exercice, dans la mesure où le prix d'émission des actions qui seraient ainsi émises ne sera pas connu à la date de notre Assemblée Générale.

C'est la raison pour laquelle, si vous adoptez cette proposition, et par application de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, le Conseil d'Administration devra établir, au moment où il fera usage de la délégation de pouvoirs qui pourrait lui être accordée par votre Assemblée Générale en vue de réaliser l'augmentation de capital, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale. Ce rapport devra comporter en outre les informations mentionnées à l'article R. 225-115 du Code de commerce sur renvoi de l'article R.225-116 modifié.

Les Commissaires aux Comptes établiront également un rapport complémentaire.

Ce projet de résolution vous est toutefois présenté uniquement pour se conformer aux dispositions légales et nous vous précisons que votre Conseil d'Administration a désapprouvé ce projet. En conséquence, nous vous invitons à voter contre cette résolution.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions recueillent votre approbation et que vous acceptiez de donner aux membres du Conseil d'Administration de la Société, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social 2010, sur lequel vous avez à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous invite, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'Administration et des rapports de vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010
I - Situation financière en fin d'exercice : (milliers d'euros)					
	6.580,00	6.580,00	6.580,00	6.580,00	6.319,47
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises	863.000	863.000	863.000	863.000	828.831
II - Opérations et Résultats de l'exercice : (milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (non comprises les recettes exceptionnelles par plus-values de cession)	1.585	1.650	1.685	2.543	2.406
b) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	1.058	1.137	1.093	1.758	2.009
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d) Participation des salariés au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	1.118	1.137	-1.221	1.337	1.379
f) Résultat distribué	527	527	431	517.8	497(*)
III - Résultat par action (en euros) :					
a) Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotation nettes aux amortissements et provisions	1.23	1.31	1.27	2.04	2.42
b) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	1.30	1.31	-1.41	1.55	1.66
c) Dividende attribué à chaque action (hors avoir fiscal)	0.61	0.61	0.50	0.60	0.60(*)
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 144	2 117	1 117	1 53	1 60
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	62	51	51	23	27
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)					
(*) Proposition d'affectation					

KPMG SA

159 avenue de la Marne
59705 Marcq-en-Barœul

Société Fiduciaire de Révision
Membre indépendant
de Crowe Horwath International

26 rue Victor Schoelcher
68200 Mulhouse

SCHAEFFER DUFOUR SA
Société Anonyme au capital de 6.319.476 €
66, rue Jean-Baptiste Lebas
59910 BONDUES

RAPPORT
des commissaires au comptes
sur les comptes consolidés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2010

SCHAEFFER DUFOUR
Société Anonyme au capital de 6.319.476 €
66, rue Jean-Baptiste Lebas
59910 BONDUES

RAPPORT
des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **SCHAEFFER DUFOUR SA** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte induisant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- Les notes 2.3, 6 et 8 précisent les modalités de prise en compte de la juste valeur des actifs financiers et autres actifs financiers. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues.
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs et évalue s'il existe un indice de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 2.7 et 6 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Marcq-en-Baroeul et Mulhouse, le 20 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG SA

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION
Membre indépendant
de Crowe Horwath International

Patrick LEQUINT

Véronique HABE

27. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

a. Tableau de la situation financière

Actif - 31 décembre - K€	2010	2009	Note
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles nettes	6	7	4
Titres mis en équivalence	8 348	8 188	5
Actifs financiers	6 868	6 654	6
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	15 222	14 849	
Actifs courants			
Créances d'exploitation	134	409	7
Valeurs mobilières	27 810	27 162	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	370	1 322	8
TOTAL ACTIFS COURANTS	28 314	28 892	
TOTAL DES ACTIFS	43 536	43 741	
Passif - 31 décembre - K€	2010	2009	
Capital	6 320	6 580	
Réserve	2 423	1 904	
Ecart de conversion	501	191	
Réserves consolidées	12 346	12 086	
Résultat (part du Groupe)	603	859	
Capitaux propres part du groupe	22 193	21 620	9
Intérêts minoritaires	13 919	14 322	10
Capitaux propres	36 112	35 942	
Passifs non courants			
Impôts différés	5 393	5 208	11
Dettes financières	189	353	12
TOTAL PASSIF NON COURANTS	5 582	5 561	
Passifs courants			
Dettes financières	0	0	12
Dettes d'exploitation	58	291	13
Dettes d'impôt	78	0	13
Autres créditeurs	1 706	1 947	13
TOTAL PASSIF COURANTS	1 842	2 238	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	43 536	43 741	

b. Etat du résultat global

Compte de résultat - 31 décembre - K€	2010	2009	Note
Chiffre d'affaires	9	7	
Coût d'achat et charges externes	-349	-443	
Charges de personnel	-87	-76	
Amortissement	-1	-1	
Autres produits opérationnels	10	72	
Autres charges opérationnelles	-39	-53	
Résultat d'exploitation	-457	-494	
Total des produits financiers	2 714	2 995	
Total des charges financières	-1 123	-1 308	
Résultat financier	1 591	1 687	<i>15</i>
Résultat des sociétés mises en équivalence	564	434	
Résultat avant impôt	1 699	1 627	
Charge d'impôt	-498	-174	<i>16</i>
Résultat après impôt des activités poursuivies	1 201	1 453	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		101	<i>18</i>
Résultat net de la période	1 201	1 554	
<i>dont part du Groupe</i>	<i>603</i>	<i>859</i>	
<i>dont part des minoritaires</i>	<i>598</i>	<i>695</i>	

c. Tableau des flux de trésorerie

Flux de trésorerie - K€-	2010	2009
Résultat net de la période	1 199	1 554
Elimination des éléments sans incidence avec la trésorerie		
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1	1
Variation des impôts différés	185	-62
Plus et moins-values de cessions	0	-101
Perte de valeur IFRS 5		
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	494	665
Quote-part dans résultat des sociétés mises en équivalence	-564	-434
Variation de juste valeur	-380	-1 029
Variation de BFR	930	887
Flux de trésorerie générés par l'activité	1 865	1 481
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement - K€-		
Acquisitions d'immobilisations	-480	-726
Cessions d'immobilisations	-196	3 975
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-676	3 249
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement - K€-		
Augmentations de capital		
Actions propres	-5	-224
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-498	-415
Dividendes versés aux minoritaires	-1 179	-1 382
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts		300
Remboursement d'emprunts	-164	-159
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 846	-1 880
Impact de change et de variation de périmètre		
Ecart de change	353	-129
Variation de trésorerie	-304	2 721
Trésorerie d'ouverture	28 483	30 841
Variation de périmètre	0	-5 079
Variation de trésorerie	-304	2 721
Trésorerie de clôture	28 179	28 483

d. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

31 décembre - K€ -	2010	2009
Résultat	1 200	1 554
Correction d'erreur et changements	0	0
Résultat	1 200	1 554
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	-67	-413
Recyclage en résultat pertes durables sur actifs financiers à la JV	342	0
Ecart de conversion	353	-129
Impôts différés	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	628	-542
Résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 828	1 012
<i>dont part du Groupe</i>	1 052	540
<i>dont part des minoritaires</i>	776	472

e. Variation des capitaux propres consolidés

En k€	Capital	Réserves	Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Réserves consolidées Groupe	Résultat de l'exercice	Total part du groupe	Intérêt des minoritaires	Total capitaux propres
31/12/2008	6 580	3 541	0	-9 920	28 536	-7 019	21 718	16 557	38 275
Résultat 31/12/2009						859	859	695	1 554
Opérations liées au capital									
Dividendes distribués		-415					-415	-1 109	-1 524
Affectation réserves		-1 222			-5 797	7 019	0		0
Actions propres					-224		-224		-224
Gains et pertes comptabilisés en CP									
Actifs financiers à la JV par réserves					-190		-190	-223	-413
Ecart de conversion				-129			-129	0	-129
Variation de périmètre				10 240	-10 240		0	-1 599	-1 599
31/12/2009	6 580	1 904	0	191	12 085	859	21 619	14 321	35 940
Résultat 31/12/2010						603	603	597	1 200
Opérations liées au capital									
Dividendes distribués						-498	-498	-1 179	-1 677
Affectation réserves		839			-478	-361	0		0
Réduction de capital par annulation actions propres		-261	-320		605		24		24
Actions propres					-5		-5		-5
Gains et pertes comptabilisés en CP									
Actifs financiers à la JV par réserves					-36		-36	-31	-67
Recyclage en résultat pertes durables sur actifs financiers à la JV					174		174	168	342
Ecart de conversion				311			311	42	353
Variation de périmètre				0	0		0	0	0
31/12/2010	6 319	2 423	0	502	12 345	603	22 192	13 918	36 110

GROUPE SCHAEFFER-DUFOUR**COMPTES CONSOLIDES AU 31 décembre 2010****Annexe aux comptes consolidés****Note 1 – Faits significatifs de la période.**

Après un début d'année favorable les crises de la dette souveraine de certains pays de la zone euro (Grèce, Irlande, Portugal...) ont eu raison de l'optimisme des marchés financiers, l'indice CAC 40 terminant l'année sur une note légèrement négative. Les normes comptables IFRS ont rendu notre résultat beaucoup plus sensible à ces variations. Dans ces conditions, le résultat financier en retrait de 4% sur l'année précédente. Néanmoins compte tenu d'une charge d'impôts plus importante, le résultat net est en retrait plus sensible.

En termes d'activités, Salmon & Cie a continué à accentuer son engagement dans le private equity en souscrivant 300 K€ supplémentaires dans le fonds Siparex entrepreneurs, et en participant à la création de la société Acxior pour 240 K€ aux côtés de Jacques Henri David et Régis Prunier. Cette société est destinée à intervenir spécialement dans le domaine du M & A.

D'autre part, le conseil Salmon & Cie du mois d'octobre a décidé de participer aux côtés de la société Techniphoto à la reprise de la société financière impression directe qui contrôle Impression Directe. Cet investissement, d'un montant de 450 K€, a été finalisé en janvier 2011 et viendra compléter nos participations dans la filière imprimerie.

Note 2 – Principes, règles et méthodes comptables.**2.1 Référentiel applicable**

Les comptes consolidés du Groupe SCHAEFFER-DUFOUR sont préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2010 et disponibles sur le site

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ils sont préparés sur la base des états financiers des sociétés consolidées établis selon les règles comptables applicables dans leur pays respectif, préalablement retraités pour les mettre en conformité avec les règles et méthodes comptables du groupe.

Les comptes consolidés ont été arrêté par le Conseil d'administration en date du 7 avril 2011.

Ils seront soumis à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle qui dispose du pouvoir souverain d'approuver ou de modifier les comptes.

Les principes comptables sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de l'adoption, par l'Union Européenne, de nouvelles normes et interprétations ci-après.

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2010 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués. Il s'agit des normes suivantes :

- L'ensemble des normes amendées dans le cadre de l'amélioration des IFRS publié en Avril 2009 par l'IASB
- IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises suite au projet « Business Combination phase II », sans impact sur les comptes
- IAS 27 révisée sur la consolidation des filiales suite au projet « Business Combination phase II », sans impact sur les comptes
- Amendement IAS 39, « éléments éligibles à la couverture », sans impact sur les comptes
- Amendement IFRS 2 relatifs aux transactions cash-setteled intra-groupe, sans impact sur les comptes
- Amendement IFRS 5 sur les cessions partielles de titres, sans impact sur les comptes
- IFRIC 12, « Concessions de services publics », non applicable
- IFRIC 15 « Accords de construction immobilières », non applicable
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », sans impact sur les comptes
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires », sans impact sur les comptes
- IFRIC 18, « Transferts d'actifs de la part de clients », sans impact sur les comptes

Certaines normes IAS/IFRS proposent des options de traitement comptable. Les choix retenus par le Groupe sont les suivants :

IAS 16 – Immobilisations corporelles

Ces immobilisations sont évaluées au coût historique amorti.
Elles sont amorties sur la durée attendue d'utilisation par l'entreprise.

IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers sont évalués en juste valeur à la date de clôture.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées :

- en capitaux propres pour les « actifs disponibles à la vente » (titres de participation),
- en résultat pour les « actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat » (autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement).

IFRS 3 – Regroupements d'entreprises

Les goodwill (ancien écarts d'acquisition) ne font plus l'objet d'un amortissement mais sont soumis à un test annuel systématique d'évaluation pour déterminer les dépréciations éventuelles.

Pour mémoire, comme proposé par IFRS 1 lors de la transition IFRS, le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les principes IFRS de façon rétroactive les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2005.

2.2 Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers (actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers en juste valeur) qui sont comptabilisés suivant la convention de la juste valeur.

2.3 Jugements et estimations

L'établissement des états financiers nécessite l'exercice de jugements et de procéder à des estimations notamment en ce qui concerne les instruments financiers. Les actifs financiers disponibles à la vente sont principalement évalués sur la base d'une valorisation communiquée par le FCP. Les actifs financiers en juste valeur sont évalués sur la base du cours de bourse à la date d'arrêté des comptes.

2.4 Principes et méthodes de consolidation.

Les sociétés dont le groupe a le pouvoir contrôler les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de ses activités, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les filiales dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. Il s'agit des sociétés Norgefi, Cap 5, Nord'Imprim et Typoform.

Toutes les opérations réciproques entre sociétés consolidées ont été éliminées.

Toutes les sociétés retenues dans le périmètre ont été consolidées sur la base de leurs comptes annuels de 12 mois arrêtés au 31 décembre 2010.

2.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères.

- Les comptes en devises de la filiale suisses sont convertis au cours de clôture pour le bilan et pour le résultat. Le cours moyen utilisé est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.
- L'effet net de la conversion des devises étrangères est enregistré en écart de conversion dans les capitaux propres.

2.6 Comptabilisation des opérations en devises.

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts de conversion sont inscrits en compte de résultat.

2.7 Goodwill

Les goodwill (écarts de première consolidation) constatés à l'occasion d'une prise de participation (correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, les passifs identifiables acquis, ainsi que les passifs éventuels), sont affectés aux éléments identifiables de l'actif et du passif des sociétés consolidées avant la fin du premier exercice complet suivant l'acquisition.

Les goodwill (écarts d'acquisition) ne sont pas amortis. Un test de dépréciation est réalisé à chaque arrêté de comptes afin de constater les éventuelles pertes de valeur.

Les goodwill sont affectés aux titres mis équivalence, et sont donc affecté au poste d'actif « titres mis en équivalence ».

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/09
Goodwill	824	824
<i>dont NORD'IMPRIM</i>	<i>130</i>	<i>130</i>
<i>dont TYPOFORM</i>	<i>694</i>	<i>694</i>

2.8 Créances et dettes.

Elles sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, puis au coût amorti. Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

2.9 Provisions non courantes

Les provisions évaluées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir des sorties probables de ressources lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers.

2.10 Résultat par action.

	31/12/2010			31/12/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Résultat net de la période	1 200	0	1 200	1 453	101	1 554
Résultat net part des minoritaires	596		596	645	50	695
Résultat net part du groupe	603	0	603	808	51	859
Nombre d'actions	828 831	0	828 831	863 000	863 000	863 000
Actions propres	264	0	264	32 750	32 750	32 750
Total	828 567	0	828 567	830 250	830 250	830 250
Résultat net par action	0,73		0,73	0,97	0,06	1,03
Résultat dilué	0,73		0,73	0,97	0,06	1,03

Le résultat net par action part du groupe est établi en divisant le résultat net (part groupe) par le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

2.11 Actions propres

Les actions propres sont éliminées par imputation sur les capitaux propres.

Réalisation de la réduction de capital social par voie d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisée par l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2010.

Les 34 169 actions propres ont été annulées par la réduction du capital.

Le 17 septembre 2010 la Société a procédé à un achat de 264 de ses propres actions.

Note 3 – Périmètre de consolidation.**3.1** Liste des sociétés consolidées.

	Siege social	Pays	31 DECEMBRE 2010			31 DECEMBRE 2009		
			% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode
SCHAEFFER-DUFOUR	BONDUES	France	100.00	100.00	Mère	100.00	100.00	Mère
AFRATEX	CHUR	Suisse	99.60	99.60	IG	99.60	99.60	IG
CAP 5	ARMENTIERES	France	24.97	12.70	ME	24.97	12.70	ME
NORD'IMPRIM	STEENVOORDE	France	33.33	16.96	ME	33.33	16.96	ME
NORGEFI	LILLE	France	22.41	11.40	ME	22.41	11.40	ME
SALMON & Cie	PARIS	France	50.89	50.89	IG	50.89	50.89	IG
TYPOFORM	WISSOUS	France	48.33	31.96	ME	48.33	31.96	ME

IG : Intégration Globale - ME: Mise en équivalence

Conformément à IAS 28.37, la mise en équivalence se justifie par une détention (directe et indirecte) de plus de 20% des droits de vote et par l'exercice d'une influence notable.

Note 4 – Immobilisations corporelles.

En milliers d'euros	<i>Terrains & constructions</i>	<i>Installations techniques</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
<i>Valeur brute à l'ouverture</i>	5		3	8
<i>Acquisitions</i>				
<i>Cessions</i>				
VALEUR BRUTE A LA CLOTURE	5		3	8
<i>Amortissements cumulés à l'ouverture</i>			2	2
<i>Amortissements</i>	1			
<i>Reprises et diminutions</i>				
AMORTISSEMENTS CUMULES A LA CLOTURE	6	0	2	8
VALEUR NETTE COMPTABLE A L'OUVERTURE	5		2	7
VALEUR NETTE COMPTABLE A LA CLOTURE	5	0	1	6

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations :

- Logiciels 3 ans
- Constructions 20 ans
- Matériel et outillage 3-10 ans
- Matériel de transport 4-5 ans
- Matériel et mobilier de bureau 5-10 ans
- Matériel informatique 3-4 ans
- Agencements, installations 10 ans

Des tests de valorisation sont pratiqués pour les actifs immobilisés dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe.

Note 5 – Titres mis en équivalence.

5.1 Information agrégée des titres mis en équivalence

<i>en milliers d'euros</i>	CAP5		NORD'IMPRIM		NORGEFI		TYPOFORM	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Actifs non courant	1 535	1 481	2 263	2 405	7 077	7 731	626	706
Stocks			633	575			330	176
Créances	12 206	3 234	4 607	4 549	136	86	2 914	2 666
Trésorerie	9 312	8 635	1 944	1 307	845	629	2 488	2 923
Total actif	23 054	13 350	9 447	8 836	8 058	8 446	6 358	6 471
Capitaux propres	6 162	6 014	6 935	6 469	6 039	5 950	5 064	5 267
Passifs non courants			958	1 201			1	1
Passifs courants	16 892	7 336	1 554	1 166	2 019	2 496	1 293	1 203
Total passif	23 054	13 350	9 447	8 836	8 058	8 446	6 358	6 471

<i>en milliers d'euros</i>	CAP5		NORD'IMPRIM		NORGEFI		TYPOFORM	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Chiffres d'affaires	15 850	17 335	10 248	9 022	40	5	8 298	8 717
Charges d'exploitation	-14 734	-16 176	-9 044	-8 491	-76	-82	-7 915	-7 846
Résultat d'exploitation	1 116	1 159	1 204	531	-36	-77	383	871
Résultat financier	83	114	37	51	125	-185	120	95
Résultat exceptionnel	-217	-255	28	12	0	0	-10	-1
Impôt sur les bénéfices	-349	-346	-424	-188	0	0	-167	-325
Résultat net	633	672	845	406	89	-262	325	640

5.2 Détail des titres mis en équivalence

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur bilan Au 31/12/2010	Valeur bilan Au 31/12/2009
CAP 5	1.322	1.281
NORD'IMPRIM	2.352	2.243
NORGEFI	1.421	1.295
TYPOFORM	2.429	2.545
Titres mis en équivalence	7.524	7.364
NORD'IMPRIM	130	130
TYPOFORM	694	694
Goodwill	824	824
Total	8.348	8.188

5.3 Détail de la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
CAP 5	163	162
NORD'IMPRIM	226	113
NORGEFI	36	-59
TYPOFORM	139	218
Résultat des sociétés mises en équivalence	564	434

Note 6 – Actifs financiers non courants

Les titres de sociétés dans lesquelles le groupe n'exerce ni influence ni contrôle sont présentés dans la rubrique « actifs financiers non courants » et sont analysés comme étant des « actifs disponibles à la vente ».

Ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur. L'effet de la variation de la juste valeur de ces actifs est constaté en capitaux propres.

Par contre les pertes de valeur « significatives ou prolongées » sont constatées en résultat et les pertes antérieures sont recyclées en résultat.

Le Groupe limite son exposition au risque financier en investissant uniquement dans des titres de FCP réalisant des investissements à moyen terme avec plus-value potentielles à la sortie.

La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée par référence à la quote-part dans la situation nette retraitée à la date d'arrêté des comptes (Niveau 2), cette information étant généralement communiqué par le FCP lui-même.

En milliers d'euros Actifs financiers disponibles à la vente (JV par capitaux propres)	31/12/2010				31/12/2009			
	Valeur d'achat	Dépréciations	Différence d'estimation	Juste valeur	Valeur d'achat	Dépréciations	Différence d'estimation	Juste valeur
Valeur	8 250	-1 191	-404	6 655	7 524	-1 191	9	6 342
VALEUR A L'OUVERTURE	8 250	-1 191	-404	6 655	7 524	-1 191	9	6 342
Transfert				0				0
Acquisitions	480			480	726			726
Cessions				0				0
Remboursements	-196			-196				0
Variations de juste valeur par capitaux propres			-68	-68			-413	-413
Variation des dépréciations par résultat		-342	342	0				0
Ecart de conversion				0				0
VALEUR A LA CLOTURE	8 533	-1 533	-130	6 870	8 250	-1 191	-404	6 655

Note 7 – Créances.

Le poste « créances » est représentatif des actifs évalués à la valeur nette de réalisation.

En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients	25	6	18	26	6	20
Autres créances	115	-	115	389	-	389
Charges constatées d'avances	0		0	0		0
CREANCES D'EXPLOITATION	140	6	134	415	6	409
Créances sur cessions immobilisations	2 116	2 116	0	2 116	2 116	0
CREANCES DIVERSES	2 116	2 116	0	2 116	2 116	0

Le solde du prix de vente du sous-groupe St-Helena cédé en mars 2009 est payable sous forme de 7 annuités à compter du 31 mars 2011 sous condition que la société Standerton dépasse un certain niveau de résultat net. A défaut de paiement, les parties ont convenu de redéfinir de nouvelles modalités. Ce différé de paiement conditionnel a été déprécié en totalité au motif qu'il n'est pas acquis.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le groupe limite son exposition au risque de crédit en ne commerçant qu'avec des clients présentant une continuité d'exploitation certaine, et en évitant de concentrer son activité sur un ou plusieurs mêmes clients.

Note 8 – Autres actifs financiers courants, Trésorerie et équivalents de trésorerie.

La trésorerie disponible est placée principalement en placements liquides à court terme de trésorerie et en actions cotées. La rubrique « actifs financiers courants » comprend les actifs financiers évalués en juste valeur avec effet de la variation en résultat.

Les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat correspondent à des actions cotées dont la valorisation est fonction du cours de bourse à la date d'arrêté des comptes (Niveau 1).

La société n'a pas recours à des produits financiers complexes qui la conduiraient à s'exposer à un risque de marché significatif.

En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur d'achat	Différence d'estimation	Juste valeur	Valeur d'achat	Différence d'estimation	Juste valeur
<i>Trésorerie</i>	370		370	1 322		1 322
<i>Actifs financiers courants évalué à la JV par résultat</i>	11 850	15 960	27 810	12 290	14 872	27 161
Total	12 220	15 960	28 180	13 612	14 872	28 483

Note 9 – Capitaux propres – Part du groupe

Cf. tableau de variation des capitaux propres.
Le capital social se compose de 828 831 actions.

Note 10 – Intérêts minoritaires.

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2009	14.322
Résultat des minoritaires	596
Autres variations	-999
Au 31 décembre 2010	13.919

Ce poste comprend les montants des capitaux propres des sociétés intégrées globalement pour la quote-part n'appartenant pas au groupe, soit :

SALMON & CIE et Filiales	13.912 K€
Divers	<u>7</u> K€
TOTAL	13.919 K€

Note 11 - Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et les valeurs fiscales sauf exceptions prévues par IAS12.

En milliers d'euros

Nature	31/12/2010	31/12/2009
Impôts différés sur les différences d'estimation en juste valeur des actifs financiers	5.393	5.208
Différences temporelles	0	0
Total	5.393	5.208

Note 12 – Dettes financières**12.1** Tableau des dettes financières par catégorie

<i>en milliers d'euros</i>	Passif à la juste valeur	Passif au cout amorti	Total N	Total N-1
Emprunts bancaires		189	189	353
Autres		0	0	0
Total dettes financières non courantes	0	189	189	353
Concours bancaires		0	0	0
Autres				
Total dettes financières courantes	0	0	0	0
TOTAL	0	189	189	353

L'emprunt bancaire est représentatif de 300 K€ souscrit par Salmon en janvier 2009, amortissable sur 5 ans au taux de 4,90%.

12.2 Echancier des dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	à - 1 an	à + 1 an et - 5 ans	à + 5 ans	Total N	Total N-1
Emprunts bancaires	128	61	0	189	353
Autres				0	0
Total dettes financières non courantes	128	61	0	189	353
Concours bancaires	0			0	0
Autres				0	
Total dettes financières courantes	0	0	0	0	0
TOTAL	128	61	0	189	353

Note 13– Passifs courants

Le poste « dettes diverses » est principalement composé des dettes sur fournisseurs d'immobilisations représentative de capital souscrit non appelé et non encore libéré.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes d'exploitation	136	291
<i>Dont dettes fournisseurs</i>	33	35
<i>Dont dettes sociales</i>	26	20
<i>Dont dettes fiscales</i>	77	236
Dettes diverses	1.706	1.946
Produits constatés d'avance		
	1.842	2.237

Dettes ventilées par échéance :

à - 1 an	à + 1 an et - 5 ans	à + 5 ans	Total
136	1.706	0	1.842

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Note 14 – Informations sectorielles

L'information sectorielle (information par branche d'activité) se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Financier		Imprimerie		Consolidé	
	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09
Chiffre d'affaires	9	7			9	7
Coût d'achat et charges externes	- 349	- 443			- 349	- 443
Charges de personnel	- 87	- 76			- 87	- 76
Amortissements	- 1	- 1			- 1	- 1
Dotation aux provisions et dépréciations					-	-
Dotation aux provisions pour risques					-	-
Reprise sur provisions et dépréciations					-	-
Autres produits opérationnels	10	72			10	72
Autres charges opérationnelles	- 39	- 53			- 39	- 53
Résultat opérationnel	- 457	- 494	-	-	- 457	- 494
Produits de trésor. et d'équivalents de trésor.	1 273	315			1 273	315
Autres produits financiers	1 441	2 680			1 441	2 680
Autres charges financières	- 1 123	- 1 308			- 1 123	- 1 308
Résultat financier	1 591	1 687	-	-	1 591	1 687
Résultat des sociétés mises en équivalence	199	103	365	331	564	434
Résultat avant impôt	1 333	1 296	365	331	1 698	1 627
Charge d'impôt	- 498	- 174			- 498	- 174
Résultat après impôt	835	1 122	365	331	1 200	1 453
Résultat net d'impôt des activités cédées	-	101	-	-	-	101
Résultat net de la période	835	1 223	365	331	1 200	1 554
<i>dont part du Groupe</i>	<i>396</i>	<i>658</i>	<i>207</i>	<i>201</i>	<i>603</i>	<i>859</i>
<i>dont part des minoritaires</i>	<i>438</i>	<i>566</i>	<i>158</i>	<i>129</i>	<i>596</i>	<i>695</i>

	Financier		Imprimerie		Consolidé	
	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	9 617	9 237	5 605	5 612	15 222	14 849
TOTAL ACTIFS COURANTS	28 314	28 891	0	0	28 314	28 891
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	5 582	5 561	0	0	5 582	5 561
TOTAL PASSIFS COURANTS	1 842	2 237	0	0	1 842	2 237

Note 15 - Résultat financier.

Conformément à IFRS 7, dans la présente annexe sont explicités :

- en note 14, la ventilation sectorielle du résultat financier
- en note 12, la ventilation par catégorie/nature et échéances des passifs financiers
- en note 6 et 8, la formation et la ventilation par catégorie/nature des actifs financiers.

Les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie sont composés des variations positives de juste valeur par le bais du résultat.

Les autres charges financières sont composées de la variation négative de juste valeur par le bais du résultat et des dépréciations.

Note 16- Impôts sur les résultats.

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts sur les bénéfices de toutes les sociétés du groupe. Cet impôt est corrigé de la fiscalité différée.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	France	Suisse	Total	France	Suisse	Total
Impôts sur les bénéfices	314		314	236		236
Impôts différés	157	27	184	-49	-13	-62
TOTAL	471	27	498	-187	-13	-174

Note 17 - Effectif

	Cadres	TOTAL 31/12/2010	31/12/2009
France	1	1	1
Total	1	1	1

Engagements en matière de retraite :

- compte tenu de l'effectif en France, le montant n'est pas significatif.

Note 18 – Résultat net d'impôt des activités en cours de cession

L'analyse du montant unique « résultat net d'impôts des activités en cours de cession » est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/2009
Chiffre d'affaires	-	-
Coût d'achat et charges externes		
Charges de personnel		
Amortissements		
Dotations aux provisions et dépréciations		
Dotations aux provisions pour risques		
Reprise sur provisions et dépréciations		
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles		
Résultat opérationnel	-	-
Produits de trésor. et d'équivalents de trésor.		
Autres produits financiers		
Autres charges financières		
Résultat financier	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat avant impôt		
Charge d'impôt		
Résultat net de la période	-	-
Perte de valeur		
écart de conversion		- 101
Résultat net d'impôt des activités cédées	-	- 101
Résultat net de la période	-	- 101
<i>dont part du Groupe</i>	-	- 51
<i>dont part des minoritaires</i>	-	- 50

L'écart de conversion correspond au fait que la perte de valeur est enregistrée au cours de clôture au bilan et au cours moyen au résultat.



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
BP 5039
59705 Maroq en Baroeul
France

Société Fiduciaire de Révision

**Membre indépendant de Crowe Horwath
International**
26 rue Victor Schoeicher
68200 Mulhouse

Schaeffer Dufour SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010
Schaeffer Dufour SA
66 rue Jean-Baptiste Lebas - 59910 Bondues
Ce rapport contient 18 pages



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
BP 5039
59705 Maroq en Baroeul
France

Société Fiduciaire de Révision

**Membre indépendant de Crowe Horwath
International**
26 rue Victor Schoelcher
68200 Mulhouse

Schaeffer Dufour SA

Siège social : 66 rue Jean-Baptiste Lebas - 59910 Bondue
Capital social : € 6 319 476,23

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Schaeffer Dufour SA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Société Fiduciaire de Révision

Schaeffer Dufour S.A
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note « III.-3 Immobilisations financières » de l'annexe expose dans son paragraphe 3.1 les règles et estimations comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et autres titres immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et avons apprécié les données sur lesquelles se fondent les évaluations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marcq en Baroeul, le 20 avril 2011

Mulhouse, le 20 avril 2011

KPMG S.A.

Société Fiduciaire de Révision

Patrick Lequent
*Associé*Véronique Habé
Associée

Exercice clos le 31 décembre 2010

3

28. COMPTES SOCIAUX**a. Compte de résultat****SCHAEFFER-DUFOUR S.A.****COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010**

euros

	2010		2009	
PRODUITS COURANTS		2 406 714		2 543 241
Ventes de marchandises	-		-	
Services	15 680		13 709	
Produits financiers de participations	2 200 502		2 077 907	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-		26 652	
Produits des valeurs mobilières de placement et divers	-		-	
Autres intérêts et produits assimilés	53 603		20 421	
Reprises sur provisions, transferts de charges	60 453		311 763	
Gains de change	25 422			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	51 053		91 289	
Autres produits	1		1 500	
CHARGES COURANTES		1 023 789		1 204 784
Achats de marchandises	-		-	
Autres achats et charges externes	219 850		306 534	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 220		5 168	
Salaires et traitements	59 855		53 374	
Charges sociales	27 444		23 119	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	345		879	
Dotations aux provisions	690 465		732 087	
Intérêts et charges assimilées	2 136		4 991	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 401		63 632	
Autres charges	15 073		15 000	
I. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		1 382 925		1 338 457
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 065		1 696
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 065		1 696	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles	-		-	
Autres produits exceptionnels	-		-	
Reprises sur provisions pour risques exception.	-		-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 030		2 912
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5 030		2 912
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 030		2 912	
Dotations aux provisions pour dépréciations et charges exceptionnelles	-		-	
2. RESULTATS EXCEPTIONNELS		- 3 965		- 1 216
3. IMPOTS SUR LES BENEFICES				
4. RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1 + 2 - 3)		1 378 960		1 337 241

b. Bilan

SCHAEFFER - DUFOUR S.A.**BILAN AU 31 DECEMBRE 2010**

ACTIF (en euros)	31.12.2010			31.12.2009
		Amortissements /Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 548	5 548	-	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 031	-	5 031	5 031
Constructions	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 021	2 532	489	834
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	11 146 892	4 282 826	6 864 066	7 465 870
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	263 507	66 190	197 317	201 258
Prêts	68 653	-	68 653	74 903
Autres immobilisations financières	6 572		6 572	558 102
TOTAL DEL'ACTIF IMMOBILISE	11 499 224	4 357 096	7 142 128	8 305 998
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	25 472	6 718	18 754	16 122
Autres créances	338		338	253 243
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Autres titres	2 915 307	45 139	2 870 168	1 497 996
DISPONIBILITES	377 883	-	377 883	129 365
TOTAL DEL'ACTIF CIRCULANT	3 319 000	51 857	3 267 143	1 896 726
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-	-	-	330
TOTAL DEL'ACTIF	14 818 224	4 408 953	10 409 271	10 203 054

SCHAEFFER-DUFOUR S.A.**BILAN AU 31 DECEMBRE 2010**

PASSIF (en euros)	31.12.2010	31.12.2009
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 319 476	6 580 000
Primes d'émission , de fusion, d'apport	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserve légale proprement dite	658 000	658 000
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves (Réserve générale)	1 764 847	1 246 496
Report à nouveau	-	-
Résultats de l'exercice	1 378 959	1 337 241
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	10 121 282	9 821 737
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour engagements de retraite	-	-
Provisions pour autres charges	-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	-	107 582
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Dettes fiscales et sociales	25 528	20 050
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	262 460	253 685
TOTAL DES DETTES	287 988	381 317
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-	-
TOTAL DU PASSIF	10 409 270	10 203 054

SCHAEFFER-DUFOUR S.A.

Exercice 2010

Annexe aux comptes sociaux**I. FAITS CARACTERISTIQUES.**

En l'absence de produits d'exploitation hormis quelques refacturations de prestations intragroupe, nous ne pouvons agir que sur les charges pour réduire autant que faire se peut notre résultat d'exploitation structurellement déficitaire. En 2010, il s'établit à 308 K€ contre 388 l'année précédente.

Nous avons encore encaissé un important dividende en provenance d'Afratex, qui, rappelons-le, fait l'objet d'une provision correspondante pour tenir compte de la perte de valeur engendrée dans cette filiale qui n'a plus d'activité particulière depuis la cession de nos intérêts en Afrique du Sud.. Cette opération permet de renforcer la trésorerie de la maison mère.

Malgré la moins bonne tenue de la bourse, notre résultat financier est presque équivalent à celui de l'année précédente et, compte tenu de moindres charges d'exploitation le résultat net ressort à 1 379 K€contre 1 337 en 2009.

Le poste autres immobilisations est en baisse de 552 K€suite à l'annulation des actions achetées dans le cadre des précédents plans de rachat.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- * continuité de l'exploitation
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- * indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le Code de commerce et le plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN, AU COMPTE DE RESULTAT ET AU TABLEAU DE FINANCEMENT.

1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Cette rubrique englobe les licences de logiciels.

2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Les mouvements ont été les suivants (en euros) :

Valeur brute	au 31.12.09	Acquisitions et virements	Cessions et reclassement	au 31.12.10
Concessions, brevets	5.548	0	0	5.548
Terrains	5.031	0	0	5.031
Autres immobilisations corporelles	3.021	0	0	3.021
TOTAL	13.600	0	0	13.600

Amortissements	au 31.12.09	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	au 31.12.10
Concessions, brevet	5.548	0	0	5.548
Terrains	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	2.187	345	0	2.532
TOTAL	7.735	345	0	8.080

3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

3.1. Les **Titres de participation** et les **Autres titres immobilisés** figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou pour leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la société. Elle est d'une façon générale déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte de certaines particularités ainsi que des perspectives de développement et de résultat.

Les mouvements ayant affecté cette rubrique sont résumés dans les tableaux ci-dessous (en euros) :

Valeur brute	au 31.12.09	Acquisitions et autres mouvements	Cessions et autres mouvements	au 31.12.10
Titres de participation	11.107.311	39.581	0	11.146.892
dont entreprises liées	9.407.456	0	0	9.407.456
Autres titres immobilisés	263.507	0	0	263.507

Provisions pour dépréciations	au 31.12.09	Dotations et autres mouvements	Reprises et autres mouvements	au 31.12.10
Titres de participation	3.641.441	641.385	0	4.282.826
dont entreprises liées	3.641.441	641.385	0	4.282.826
Autres titres immobilisés	62.245	3.943	0	66.188

3.2. Prêts.

Ils concernent essentiellement les prêts consentis dans le cadre de l'investissement obligatoire dans la construction.

Valeur brute	au 31.12.09	Acquisitions et autres mouvements	Cessions et autres mouvements	au 31.12.10
Prêt CIL	57.403	0	0	57.403
Autres prêts	17.500	0	6.250	11.250

3.3. Autres immobilisations financières.

Valeur brute	au 31.12.09	Acquisitions et autres mouvements	Cessions et autres mouvements	au 31.12.10
Dépôts versés	1.820	0	0	1.820
Actions propres	556.282	29.644	581.174	4.752

Provisions pour dépréciations	au 31.12.09	Dotations et autres mouvements	Reprises et autres mouvements	au 31.12.10
Actions propres	0	0	0	0

Réalisation de la réduction de capital social par voie d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisée par l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2010.

Les 34 169 actions propres ont été annulées par la réduction du capital.

Le 17 septembre 2010 la Société a procédé à un achat de 264 de ses propres actions.

4 - CREANCES.

Elles sont toutes à échéance de moins d'un an, hormis celles ayant subi une dépréciation.

Ces créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas, et une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque estimé.

La ventilation de ces créances, notamment en ce qui concerne les entreprises liées, est donnée dans le tableau ci-après (en euros) :

	Montant brut au bilan	Provisions pour dépréciations	Montant net	dont Produits à recevoir
Clients et comptes rattachés	25.471	6.718	18.753	0
(dont entrepr. liées)	0	0	0	0
Autre créances	337	0	337	337
(dont entrepr. liées)	0	0	0	0

5 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.

Les valeurs mobilières de placement qui composent ce poste sont comptabilisées à leur valeur d'achat et se répartissent en :

- actions françaises	584 K€
- fonds diversifiés	1 538 K€
- SICAV de trésorerie	794 K€

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute d'achat, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

6 - DISPONIBILITES.

Cette rubrique recouvre les soldes des comptes de trésorerie en date d'opérations.

7 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.

Elles concernent la quote-part des charges relatives à l'exercice 2011 et leur nature est d'exploitation.

8 - CAPITAUX PROPRES.

Les capitaux propres ont évolué comme suit pendant l'exercice (en euros) :

	Solde au 31.12.09 avant affectation	Affectation du résultat 2009 (1)	Distribution de dividende (1)	Réduction de capital	Autres variations de l'exercice	Solde au 31.12.10 avant affectation
Capital	6.580.000	0		(260.524)		6.319.476
Primes d'émission, de de fusion et d'apport	0	0				0
Ecart de réévaluation	0	0				0
Réserve légale	658.000	0				658.000
Réserve générale	1.246.496	839.000		(320.650)		1.764.846
Réserves réglementées (Plus-values nettes à long terme)	0	0				0
Report à nouveau	0					0
Résultats de l'exercice	1.337.241	(839.000)	(498.240)		1.378.959	1.378.959
Total capitaux propres	9.821.737	0	(498.240)	(581.174)	1.378.959	10.121.282

(1) Décision de l'assemblée générale du 19 juin 2010

- Le capital social, entièrement libéré, se compose de 828.831 actions.

9 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.

Néant

10 - DETTES.

Ce poste recouvre essentiellement les opérations suivantes :

- emprunts auprès des établissements de crédit	0 €
- concours bancaires courants	0 €

La répartition des dettes selon leurs échéances et le détail concernant les entreprises liées sont présentés dans le tableau ci-après (en euros) :

	Montant global au bilan	Partie à - 1 an	Partie à + 1 an jusqu'à 5 ans inclus	Entreprises liées	Dont charges à payer
Dettes financières	0	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	25.528	25.528	0	0	8.394
Autres dettes	262.460	121.560	140.900	0	121.560
TOTAL	287.988	147.088	140.900	0	129.954

Il a été procédé à 107 418 € de remboursements

11 - ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euros).

	<u>31.12.10</u>	<u>31.12.09</u>
11.1. Dettes assorties de garanties	0	107

12 - COMPTE DE RESULTAT.**12.1. Produits.**

Les produits courants comprennent essentiellement les dividendes reçus des filiales et participations ainsi que des prestations d'assistance aux filiales.

12.2. Charges.

Les charges courantes incluent notamment les frais inhérents à l'activité de holding.

13 - SITUATION FISCALE.

Compte tenu des reports déficitaires, la Société n'est pas imposable à l'impôt société.

14 - INFORMATION SUR LE DEGRE D'EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE MARCHE.

La société n'a pas eu recours aux instruments financiers, classiques ou nouveaux, qui la conduiraient à évaluer son degré d'exposition aux risques de marché. L'absence d'utilisation significative de plusieurs monnaies de facturation, met la société à l'abri des risques de change. Les titres cotés susceptibles de varier en fonction des mondes boursiers représentent 2121 K euros.

15 - TABLEAU DE FINANCEMENT.

Il est élaboré selon les normes du plan comptable.

IV. AUTRES INFORMATIONS.**16 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.**

Jetons de présence : 15.000 euros

17 - EFFECTIF.

1 personne.

18 - NOTE CONCERNANT LA CONSOLIDATION.

Les comptes des filiales du groupe SCHAEFFER-DUFOUR sont consolidés dans ceux de la société tête du groupe SCHAEFFER-DUFOUR. Toutes informations et précisions sur la consolidation sont données en annexe aux comptes consolidés.

TABLEAU DE FINANCEMENT

I. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

(en euros)

		2010	2009
	Résultat net comptable	1.378.959	1.337.241
+	Dotations aux amortissements	345	879
+	Dotations aux provisions	690.465	732.087
-	Reprises de provisions	60.453	311.763
+	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0	855
-	Produits des cessions d'éléments d'actif immobilisés	0	0
=	Capacité d'autofinancement	2.009.316	1.759.299

II. TABLEAU DE FINANCEMENT

(en euros)

Emplois	2010	2009	Ressources	2010	2009
Immobilisations incorporelles	0	0	Capacité d'autofinancement	2.009.316	1.759.299
Immobilisations corporelles	0	0	(hors +/- values)		
Immobilisations financières (nettes)			Augm.de capital		0
.suite à acquisition	69.225	272.468	Empr. nouveaux		0
.suite à fusion	0	0	Encaissements sur prêts et créances rattachées	6.250	8.257
Remboursem. de dettes financières	107.418	103.574	Prix de vente des immobilis. cédées		
Dividendes et précompte payés au cours de l'exercice	498.240	415.200	- corporelles		0
Réduction des capitaux propres	0	0	- financières	0	0
TOTAL EMPLOIS	674.883	791.242	TOT. RESSOURCES	2.015.566	1.767.556
Variation du fonds de roulement net global (ressources nettes)	1.340.683	976.314	Variations du fonds de roulement net global (emplois nets)	0	0
TOTAL	2.015.566	1.767.556		2.015.566	1.767.556

III. CONTREPARTIE DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (en euros)

	2010	2009		2010	2009
Variations nettes créances clients et autres créances	-250.273	256.059	Variations dettes fournisseurs	0	0
Variations charges constatées d'avance	-330	330	Variations dettes sociales et fiscales	5.478	(6.431)
			Variat.autres dettes	8.775	(52.836)
			Variations dettes immobilisations	0	0
			Variations produits constatés d'avance	0	0
Variations des actifs d'exploitat.	-250.603	256.389	Variations des dettes d'exploit	14.253	(59.267)
Variations de la trésorerie nette	1.605.540	660.658	Variations de la trésorerie nette	0	0
	1.354.937	917.047		14.253	(59.267)
Variations du fonds de roulement net global	0	0	Variations du fonds de roulement net global	1.340.684	976.314
TOTAL	1.354.937	917.047	TOTAL	1.354.937	917.047

IV. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT.

ORIGINES :		
1. Report à nouveau	-	
2. Résultat de l'exercice	1.378.959	
3. Prélèvement sur la réserve générale	1.764.847	
AFFECTATIONS :		
4. Réserves :		
- légale		
- autres réserves		2.646.508
5. Dividendes :		497.299
6. Autres répartitions :		
7. Report à nouveau		
TOTAL	3.143.806	3.143.806

V. PARTIES LIEES.

Parties liées	Nature de la convention avec la partie liée	Montant des transactions avec la partie liée	Autres informations
<i>Salmon & Compagnie SA</i>	Schaeffer-Dufour SA apporte son assistance comptable et administrative à la société Salmon & Compagnie SA, depuis le 1er janvier 2003	Au 31/12/2010, le produit comptabilisé s'élève à 6.480 €uros hors taxes	-
<i>Techniphoto SAS</i>	La société Techniphoto SAS facture des prestations managériales, de direction et d'assistance.	Au 31/12/2010, la charge comptabilisée s'élève à 29.900 €uros TTC	-

29. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
BP 5039
59705 Maroq en Baroeul
France

Société Fiduciaire de Révision

**Membre indépendant de Crowe Horwath
International**
26 rue Victor Schoelcher
68200 Mulhouse

Schaeffer Dufour SA

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2010
Schaeffer Dufour SA
66 rue Jean-Baptiste Lebas - 59910 Bondues
Ce rapport contient 3 pages



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
BP 5039
59705 Maroq en Barooul
France

Société Fiduciaire de Révision

**Membre indépendant de Crowe Horwath
International**
26 rue Victor Schoelcher
68200 Mulhouse

Schaeffer Dufour SA

Siège social : 66 rue Jean-Baptiste Lebas - 59910 Bondues
Capital social : €.6 319 476,23

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.



Société Fiduciaire de Révision

Schaeffer Dufour S.A
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Salmon et Compagnie SA

- Nature et objet : Selon la convention en date du 3 novembre 2003 autorisée par votre conseil d'administration en date du 27 octobre 2003, votre société apporte son assistance comptable et administrative à la société Salmon et Compagnie SA, depuis le 1^{er} janvier 2003. En contrepartie, votre société facture à la société Salmon et Compagnie SA une redevance sur la base de 10 % de la masse salariale du service comptable de votre société.
- Modalités : Au titre de l'exercice écoulé, il a été comptabilisé en produits un montant de 6 480,00 euros hors taxes.

Avec la société Techniphoto SAS

- Nature et objet : Votre conseil d'administration en date du 20 octobre 2004 a autorisé la société Techniphoto SAS à facturer à votre société des prestations managériales, de direction et d'assistance.
- Modalités : Au titre de l'exercice écoulé, il a été comptabilisé en charges un montant de 29 900,00 euros hors taxes.

Marcq en Baroeul, le 20 avril 2011

Mulhouse, le 20 avril 2011

KPMG S.A.

Société Fiduciaire de Révision

Patrick Lequint
*Associé*Véronique Habé
Associée

30. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LE CONTROLE INTERNE**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT
DU CONSEIL ET SUR LE CONTROLE INTERNE**
(Article L. 225-37 du Code de commerce)**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Mesdames et Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte aux termes du présent rapport :

- de la composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2010,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration est, à ce jour, composé de sept (7) Membres masculins dont la liste, ainsi que les différents mandats et fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, vous a été communiquée avec la présentation qui a été faite du rapport de gestion de l'exercice social clos le 31 Décembre 2010.

Par ailleurs, la loi n° 2011-103 du 27 Janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle a été adoptée et publiée au Journal Officiel le 28 Janvier 2011. Cette loi indique que dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne pourra être inférieure à 20 % à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suit le 1er Janvier de la troisième année suivant l'année de publication de la loi, et 40 % à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suit le 1er Janvier de la sixième année suivant l'année de publication de la loi.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

- **Organisation des travaux du Conseil :**

Le Président organise les travaux du Conseil, dont les règles de fonctionnement sont fixées par les statuts dans le cadre des dispositions légales.

L'article 17 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

- **Fréquence des réunions :**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni à deux reprises.

a) La première réunion s'est tenue le 08 Avril 2010, et comportait l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 Septembre 2009,
- 2 - Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2009,
- 3 - Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2009,
- 4 - Examen des documents d'information financière et prévisionnelle,
- 5 - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- 6 - Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- 7 - Proposition de fixation des jetons de présence,
- 8 - Proposition d'un programme de rachat d'actions,
- 9 - Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire,
- 10 - Préparation du rapport de gestion, des rapports et du projet de résolutions,
- 11 - Autorisation de mise en œuvre du programme de rachat décidé lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 20 Juin 2009,
- 12 - Autorisation de mise en œuvre de la réduction de capital social par voie d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 20 Juin 2009,
- 13 - Information sur la marche des affaires,
- 14 - Examen de la situation des filiales,
- 15 - Questions diverses.

L'ensemble de vos administrateurs assistait à la séance.

b) La deuxième réunion s'est déroulée le 16 Septembre 2010, et comportait l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 08 Avril 2010,
- 2 - Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 Juin 2010,
- 3 - Examen des documents d'information financière et prévisionnelle,
- 4 - Autorisation de mise en œuvre du programme de rachat d'actions décidé lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 19 Juin 2010,
- 5 - Autorisation de mise en œuvre de la réduction de capital social, décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 19 Juin 2010, par voie d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions,
- 6 - Réalisation de la réduction de capital social par voie d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisée par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 19 Juin 2010 et modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- 7 - Questions diverses,
- 8 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'ensemble de vos administrateurs assistait à la séance.

- **Convocations des administrateurs et des Commissaires aux Comptes - Tenue des réunions :**

Vos administrateurs ont été convoqués par le Président du Conseil d'Administration par lettre simple dans des délais largement suffisants (de l'ordre de quinze à vingt jours) pour leur permettre d'assister aux séances.

Les Commissaires aux Comptes ont également été convoqués à toutes ces réunions par lettre recommandée avec accusé de réception en même temps que les administrateurs. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels.

Les réunions du 08 Avril 2010 et du 16 Septembre 2010, présidées par le Président du Conseil d'Administration, se sont déroulées au siège social.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration a notamment examiné et arrêté les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2009, les comptes consolidés à la même date ainsi que les comptes semestriels au 30 Juin 2010.

- **Information des administrateurs :**

Sont remis aux administrateurs tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission, le Président du Conseil d'Administration fournissant en séance toutes explications utiles à leur réflexion et à leur prise de décisions.

- **Procès-verbaux des réunions :**

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil, puis arrêté par le Président du Conseil d'Administration, qui le soumet à l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante. Les procès-verbaux sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

- **Jetons de présence :**

Les jetons de présence 2010 ont été répartis au prorata du nombre d'administrateurs et en fonction de leur présence.

Le rapport de gestion qui vient de vous être lu fait mention des sommes perçues par chaque administrateur au sein du groupe.

Procédures de contrôle interne

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et sur les comptes. Ces procédures sont inspirées du cadre de référence établi par l'IFACI.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

- **Organisation générale du contrôle interne :**

Compte tenu de la faiblesse de son effectif, la Société ne dispose pas de service spécifique en charge du contrôle interne.

Le contrôle interne s'effectue directement par le Président Directeur Général au travers de vérifications périodiques sur pièces et de tableaux financiers qui détaillent les résultats de chaque opération menée par la Société.

- **Mise en œuvre :**

Les tableaux financiers sont communiqués périodiquement au Président Directeur Général, soit à l'occasion des réunions du Conseil d'Administration, soit par envoi spécifique.

Pour le reste, le contrôle interne est effectué avec l'assistance des Commissaires aux Comptes lors de leurs visites de contrôle, ainsi qu'à l'occasion des travaux de contrôle de l'exercice social.

- **Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires :**

Le Conseil d'Administration établit directement son rapport sur les informations comptables et financières destinées aux actionnaires. Ce rapport est transmis et contrôlé par les Commissaires aux Comptes de la Société.

Pouvoirs du Président Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général, qui agit sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Rémunération des mandataires sociaux

Dans le cadre de la prise en compte des recommandations de l'AFEP/MEDEF d'Octobre 2008 et de celles de l'AMF de Décembre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, nous vous informons que :

- aucun administrateur n'a de contrat de travail avec une société du groupe
- il n'est programmé aucune indemnité de départ
- les jetons de présence sont la seule rémunération versée aux administrateurs

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les actionnaires participent aux Assemblées Générales dans les conditions définies aux articles 24 à 36 des statuts.

Vincent DUFOUR
Président du Conseil d'Administration

**31. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU
PRESIDENT POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE
INTERNE**



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
BP 5039
59705 Maroq en Baroeul
France

Société Fiduciaire de Révision

**Membre indépendant de Crowe Horwath
International**
26 rue Victor Schoeicher
68200 Mulhouse

Schaeffer Dufour SA

Rapport des commissaires aux
comptes, établi en application
de l'article L.225-235 du Code
de commerce, sur le rapport du
président du conseil
d'administration de la société
Schaeffer Dufour SA

Exercice clos le 31 décembre 2010
Schaeffer Dufour SA
66 rue Jean-Baptiste Lebas 59910 Bondues
Ce rapport contient 3 pages



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
BP 5039
59705 Maroq en Baroeul
France

Société Fiduciaire de Révision

**Membre indépendant de Crowe Horwath
International**
26 rue Victor Schoelcher
68200 Mulhouse

Schaeffer Dufour SA

Siège social : 66 rue Jean-Baptiste Lebas 59910 Bondues
Capital social : € 6 319 476,23

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Schaeffer Dufour SA

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Schaeffer Dufour SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



Société Fiduciaire de Révision

Schaeffer Dufour S.A
Rapport des commissaires aux comptes, établi en
application de l'article L.225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du président du conseil
d'administration de la société Schaeffer Dufour S.A

20 avril 2011

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Marcq en Baroeul, le 20 avril 2011

Mulhouse, le 20 avril 2011

KPMG S.A.

Société Fiduciaire de Révision

Patrick Lequint
Associé

Véronique Habé
Associée

32. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
BP 5039
59705 Maroq en Barooul
France

Société Fiduciaire de Révision

Membre indépendant de Crowe Horwath
International
26 rue Victor Schoelcher
68200 Mulhouse

Schaeffer Dufour SA

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 18 juin 2011, résolution n° 12
Schaeffer Dufour SA
66 rue Jean-Baptiste Lebas - 59910 Bondues
Ce rapport contient 2 pages



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
BP 5039
59705 Marcq en Baroeul
France

Société Fiduciaire de Révision

**Membre indépendant de Crowe Horwath
International**
26 rue Victor Schoelcher
68200 Mulhouse

Schaeffer Dufour SA

Siège social : 66 rue Jean-Baptiste Lebas - 59910 Bondue
Capital social : € 6 319 476,23

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 18 juin 2011, résolution n° 12

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Marcq en Baroeul, le 20 avril 2011

KPMG S.A.

Patrick Lequent
Associé

Mulhouse, le 20 avril 2011

Société Fiduciaire de Révision

Véronique Habé
Associée

33. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
BP 5039
59705 Maroq en Baroeul
France

Société Fiduciaire de Révision

**Membre indépendant de Crowe Horwath
International**
26 rue Victor Schoelcher
68200 Mulhouse

Schaeffer Dufour SA

**Rapport des commissaires aux
comptes sur l'augmentation de
capital avec suppression du
droit préférentiel de
souscription**

*Assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2011
Schaeffer Dufour SA
66 rue Jean-Baptiste Lebas - 59910 Bondues
Ce rapport contient 3 pages*



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
BP 5039
59705 Maroq en Baroeul
France

Société Fiduciaire de Révision

**Membre indépendant de Crowe Horwath
International**
26 rue Victor Schoelcher
68200 Mulhouse

Schaeffer Dufour SA

Siège social : 66 rue Jean-Baptiste Lebas - 59910 Bondue
Capital social : € 6 319 476,23

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de € 320 000, réservée aux salariés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de cinq ans le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.



Société Fiduciaire de Révision

Schaeffer Dufour S.A
Rapport des commissaires aux comptes sur
l'augmentation de capital avec suppression du droit
préférentiel de souscription

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Marcq en Baroeul, le 20 avril 2011

Mulhouse, le 20 avril 2011

KPMG S.A.

Société Fiduciaire de Révision

Patrick Lequent
Associé

Véronique Habé
Associée

34. TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	KPMG Fiduciaire du Nord				SFR			
	Montant HT en € (i)		%		Montant HT en € (i)		%	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Audit								
Commissariat aux comptes								
Schaeffer Dufour SA	42 099	33 488	88%	85%	42 099	40 544	100%	100%
Filiales intégrées globalement	5 601	5 920	12%	15%				
Autres diligences et prestations directement liée à la mission de commissariat aux comptes								
Schaeffer Dufour SA	0	0	0%	0%				
Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%				
Sous-total audit	47 700	39 408	100%	100%	42 099	40 544	100%	100%
Autres prestations								
Due diligences								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total autres prestations	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total honoraires	47 700	39 408	100%	100%	42 099	40 544	100%	100%

Règlement COB n° 2002-06

(i) montant pris en charge au compte de résultat consolidé de la période considérée